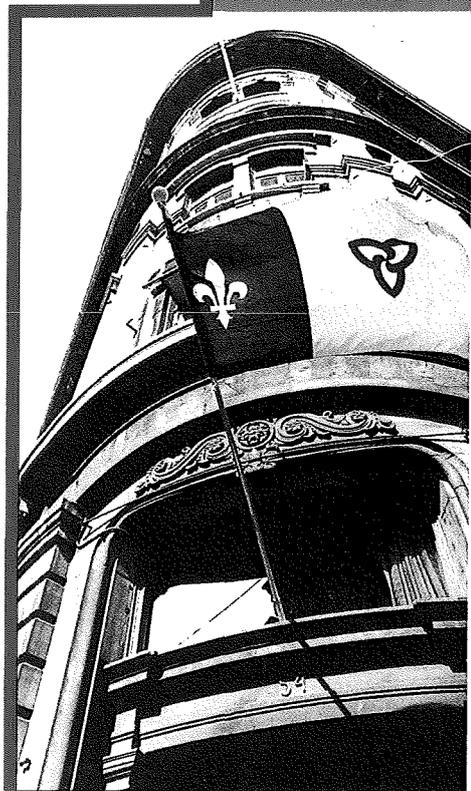
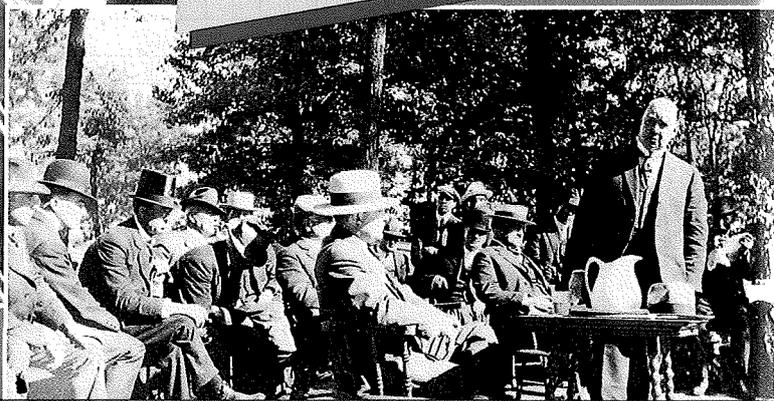


LANGUE

ET SOCIÉTÉ



la loi 8



L'éditorial du Commissaire

QUI A PEUR DU GROS MÉCHANT LOUP ?

Alliance Québec

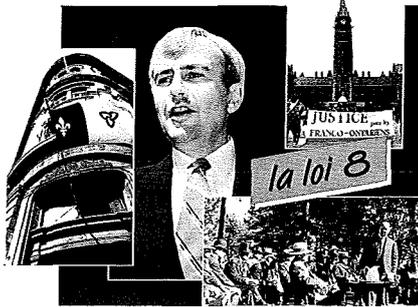
LE PRÉSIDENT EST CONFIANT DANS L'AVENIR

La Défense nationale

DÉFENDRE SON PAYS DANS SA LANGUE

Numéro 30, Printemps 1990

LANGUE ET SOCIÉTÉ



Éditorial du Commissaire
QUI A PEUR DU GROS MÉCHANT LOUP ?

Numéro 30 Printemps 1990

Abonné Québec
LE PRÉSIDENT EST CONFiant DANS L'AVENIR

La Défense nationale
DÉFENDRE SON PAYS DANS SA LANGUE

Notre couverture :

Notre couverture représente la démarche de l'Ontario vers l'égalité linguistique. Les franco-phones qui résistaient au règlement 17, encouragés par les politiques fédérales de bilinguisme, ont finalement obtenu un engagement du gouvernement ontarien.

Remarque : Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

AVERTISSEMENT

La revue publie avec plaisir les lettres signées des lecteurs, comportant adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve toutefois le droit de les abréger.

Notre adresse :

Langue et Société
Commissariat aux langues officielles
Ottawa, Canada
K1A 0T8

COMMISSAIRE AUX LANGUES
OFFICIELLES

COMMISSIONER
OF OFFICIAL LANGUAGES



LANGUE ET SOCIÉTÉ

ÉDITORIAL DU COMMISSAIRE

Pour l'information du public
Qui a peur du gros méchant loup ? 4

SCÈNE NATIONALE

La Défense nationale : défendre son pays dans sa langue 6

Le rapport du Secrétaire d'État 8

Premier Rapport annuel du Conseil du Trésor 9

Le lac Meech : les éditorialistes se prononcent 10

Dans la presse
Des truffes 12

LE COMMISSARIAT

Le Commissaire pèlerin
De l'appel à la tolérance, à l'alerte à la bombe 13

Vingt ans plus tard au Nouveau-Brunswick, le dialogue continue... 15

« Un plaignant n'est pas un plaignard » 16

RÉGIONS

La loi 8 en Ontario : les faits 17

La loi 8 : des droits enfin proclamés 18

La francophonie ontarienne : la voie étroite vers l'an 2000 19

La loi 8 : un peu de grogne 21

Le Président d'Alliance Québec est confiant dans l'avenir 23

La politique linguistique du Manitoba
L'envers et l'endroit 26

À l'ouest de Hull et en face d'Ottawa : Aylmer (Québec) 27

ÉDUCATION

Le Programme de formation linguistique
de la Commission de la fonction publique 30

La pénurie des enseignants, une menace
pour la qualité des programmes de français 32

LECTURES

Bilinguisme et enseignement du français 34

Politique et aménagement linguistiques

SCÈNE INTERNATIONALE

Maurice Allais, Prix Nobel d'économie
En France, « repenser la défense du français » 35

La France se prépare à l'assaut présumé de l'anglais
en Europe communautaire 37

SECTEUR PRIVÉ

La parole est aux organisations bénévoles nationales 38

LE COURRIER

39

Le rapport du Secrétaire d'État

Le premier rapport annuel sur les résultats des initiatives fédérales visant la promotion de nos deux langues officielles au sein de la société canadienne brosse un tableau de la situation de nos minorités nationales des quatre coins du pays.

Ce rapport de 200 pages, publié par le Secrétaire d'État, M. Gery Weiner, en décembre dernier, porte sur l'exercice qui s'est terminé en mars 1989. Il a été publié conformément à la *Loi sur les langues officielles* de 1988 qui énonçait clairement, pour la première fois, l'engagement des autorités fédérales à promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans un large éventail d'activités gouvernementales et communautaires dans toutes les provinces et territoires.

Le programme de promotion du français et de l'anglais et celui des langues officielles dans l'enseignement (lancé il y a vingt ans) poursuivent des objectifs analogues.

Le Secrétariat d'État précise qu'il a multiplié ses initiatives dans ces deux secteurs depuis l'adoption de la Loi de 1988. Les quelques exemples qui suivent en fournissent la preuve.

Promotion et éducation

La communauté francophone de Vancouver possède maintenant ses propres locaux pour y tenir des activités en langue française. L'acquisition de l'édifice abritant la Maison de la Francophonie a été rendue possible grâce aux apports financiers des autorités fédérales, des gouvernements de la Colombie-Britannique et du Québec, ainsi que de l'administration municipale de Vancouver.

À Saint-Boniface, au Manitoba, le Centre culturel francophone a été complètement rénové afin de mieux accommoder ses usagers. En Saskatchewan, les travaux de reconstruction du Collège Mathieu de Gravelbourg, qu'un incendie avait détruit en 1987, ont été achevés durant l'année. Soulignons que cet établissement privé est toujours le seul dans la province à offrir l'enseignement secondaire et quelques programmes postsecondaires en langue française.

Dans les Maritimes, la construction de centres à vocation culturelle et éducative s'est poursuivie en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve. Ces établissements viendront s'ajouter aux trois centres du même genre qui ont déjà vu le jour au Nouveau-Brunswick.

En Ontario, le gouvernement fédéral consacrera 50 millions de dollars sur une période de huit ans, et celui de la province en fera autant, pour le nouveau collège francophone à Ottawa.

Les vastes constructions sont, bien entendu, les signes les plus visibles du succès des initiatives gouvernementales, mais il existe bien d'autres façons de faire en sorte que les fonds publics favorisent le dynamisme minoritaire. Pensons notamment au Collège de l'Acadie, un centre éducatif novateur établi en Nouvelle-Écosse, qui dispense aussi bien l'enseignement à domicile par satellite que des programmes plus traditionnels dans les collectivités où les francophones en font la demande en assez grand nombre. « Nous espérons que cette initiative inspirera des solutions également imaginatives à des problèmes semblables en d'autres coins du pays », nous a déclaré M. Hilaire Lemoine, directeur général du Programme des langues officielles dans l'enseignement au Secrétariat d'État.

L'Université de Moncton innove également avec la création d'un Centre international d'études du Common Law en langue française, le premier du genre au monde.

Autre percée, d'une importance extrême pour les parents et les enfants qui en bénéficient : la mise en place, à Yellowknife, des éléments de base d'un système d'enseignement en langue française dans les Territoires du Nord-Ouest. Quelque 30 enfants pourront ainsi étudier dans leur langue, de la maternelle à la troisième année.

En Saskatchewan, l'aide fédérale a facilité la conclusion d'un accord, l'été dernier, entre le gouvernement de la

province et la communauté francophone pour la mise sur pied d'un système scolaire exhaustif en langue française au sein de la structure provinciale.

Hier comme aujourd'hui, la multiplication des possibilités pour les francophones de s'instruire dans leur langue constitue une importante priorité. Mais parallèlement, les obligations que le gouvernement fédéral s'est lui-même imposé en ce qui a trait à la promotion des langues officielles et de nos minorités nationales ont élargi son champ d'action.

Communications

Les communications occupent une place de première importance. En plus de soutenir financièrement la presse minoritaire au Québec et dans le reste du pays, le gouvernement s'est intéressé de plus en plus au cours des dernières années à la radio communautaire. En 1989 seulement, il a accordé des fonds de démarrage à quatre stations de ce genre. L'aide offerte en vertu du Programme de la radio communautaire en langues officielles porte sur une période de cinq ans, au terme de laquelle ces organisations devront se financer par leurs propres moyens.

Dans la même veine, le Secrétariat d'État a versé de modestes subventions à six troupes de théâtre francophones ainsi qu'au Centaur Theatre de Montréal.

Conformément à la nouvelle loi, le Secrétariat d'État a pour mandat de coordonner les efforts de tous les ministères fédéraux. À ce titre, il a organisé des rencontres entre des groupes minoritaires, des fonctionnaires et des membres du Cabinet de différents ministères afin que les représentants de ces minorités puissent faire connaître leurs besoins.

Une autre première a été la signature, en juin 1988, d'une entente spéciale avec les représentants de la communauté francophone de la Saskatchewan,

en sus de l'accord fédéral-provincial, afin de l'aider directement à mettre en œuvre les programmes dont ses membres ont besoin.

La jeunesse

L'apparente disparité des initiatives fédérales, selon M. Goldenberg, directeur général du Programme de promotion des langues officielles, n'est que le reflet d'une volonté d'employer les fonds disponibles conformément aux projets et aux ressources humaines des groupes minoritaires eux-mêmes. La plus importante de ces ressources, c'est la jeunesse, d'ajouter ce dernier. « Nous nous efforçons de trouver les moyens d'attirer les jeunes, de les rendre plus conscients des problèmes particuliers de leur communauté ». Cette stratégie de collaboration de plus en plus étroite a par ailleurs permis d'épauler davantage les parents, par l'entremise de la Commission nationale des parents francophones. Le noyau de l'organisation se situe toujours à Winnipeg où l'essentiel de ses activités a eu lieu jusqu'à maintenant. Aujourd'hui, cependant, elle intervient à l'échelle nationale. Une aide directe est également assurée à la Fédération des jeunes francophones, qui mène une étude sur le phénomène de loin le plus pernicieux pour les Canadiens de langue française : l'assimilation. L'étude, qui s'étend sur trois années, s'emploie à déterminer pourquoi un taux si élevé de jeunes francophones de tous les coins du pays abandonnent leur langue et à trouver des remèdes à ce problème.

Québec

La minorité anglophone du Québec n'a pas été oubliée pour ce qui est de l'aide, aussi bien directe qu'indirecte. En plus des fonds qu'elle reçoit régulièrement, Alliance Québec a bénéficié d'une subvention de développement pour la création de nouvelles sections, la consolidation de certaines autres et la mise en place des installations de télécommunication nécessaires au maintien de relations suivies avec ses membres partout dans la province. Cette année, l'association s'est également vu accorder des subsides additionnels en raison de l'incendie qui a ravagé son siège social en décembre dernier. L'aide indirecte visait à appuyer le gouvernement provincial afin qu'il puisse mettre pleinement en vigueur la loi 142, laquelle garantit aux Québécois anglophones des services sociaux et de santé à la grandeur de la province. T.S.

Premier Rapport annuel du Conseil du Trésor

André Creusot

Le 20 décembre 1989, le président du Conseil du Trésor, M. Robert de Cotret, déposait au Parlement le premier Rapport annuel du Conseil du Trésor « sur l'exécution des programmes en matière de langues officielles au sein des institutions fédérales », conformément aux exigences de la Loi sur les langues officielles de 1988.

En une approche cartésienne, le rapport procède du général au particulier en trois parties : les caractéristiques de la démarche canadienne et les exigences de la nouvelle loi ; l'état des institutions ; les activités du Conseil du Trésor. Comme il s'agit d'un premier rapport, le Conseil du Trésor présente une rétrospective des 20 dernières années, depuis la Loi de 1969. On y trouve tout d'abord une description de l'approche canadienne ; trilogie service au public, langue de travail et participation équitable ; bilinguisme institutionnel (plutôt que personnel) ; unicité des organismes (plutôt que dédoublement sur une base linguistique) ; mise en œuvre souple et responsabilités partagées. Le tout est suivi d'un résumé de la Loi : droits du public, obligations des organismes fédéraux, offre active de service, principe de la demande importante, réglementation (incluant santé et sécurité), droits des employés, milieux propices à l'utilisation des deux langues au travail, représentation des deux communautés de langue officielle dans l'administration fédérale, recours judiciaire et rôle des principaux maîtres d'œuvre, dont bien sûr le Conseil du Trésor.

L'état de l'administration fédérale est tout naturellement abordé dans

la triple perspective du service au public, de la langue de travail et de la participation équitable, à laquelle vient s'ajouter la gestion des programmes. Cette description est illustrée de nombreux graphiques, portant en général sur les 10 ou 15 dernières années, mais n'offrant pas de comparaison sur l'évolution récente d'année en année. Le troisième chapitre est la partie proprement annuelle du rapport, portant sur les activités du Conseil pendant l'exercice 1988-1989 : mise au point de la réglementation touchant les communications et les services ; diffusion d'un symbole signalant les bureaux qui font une offre active de services dans les deux langues officielles ; publication d'une nouvelle politique de formation linguistique ; négociation de protocoles d'entente avec les ministères ; vérification de l'application du programme des langues officielles ; information du public et des employés.

De façon générale, les constats du rapport sont résolument optimistes. Les progrès sont réels, certes, surtout sur une échelle de 20 ans, mais à quelques exceptions près, seuls les aspects positifs sont mentionnés, conformément à son propos, qui était de faire « état des principaux progrès ».

Le lac Meech : les éditorialistes se prononcent

Les commentaires des médias s'inscrivaient dans le cadre des développements survenus sur la scène politique à la fin de 1989 et au début de 1990, où l'avenir de l'entente de 1987 était sans cesse remis en question. Parmi ces développements mentionnons l'opposition ferme des gouvernements du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve exprimée en octobre dernier, les débats orageux de la rencontre fédérale-provinciale en novembre dernier, le refus catégorique d'Ottawa et de Québec d'envisager des modifications à l'Accord et l'intervention de personnalités politiques de calibre, notamment celle de l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau.

Roch Bilodeau de *La Tribune* de Sherbrooke donnait le ton en qualifiant d'« inconcevable » la proposition du Manitoba voulant que la clause qui reconnaît le caractère distinct de la société québécoise soit assujettie à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

« Sauf revirement improbable ou miracle, l'Accord du lac Meech est maintenant chose du passé, un espoir évanoui. » Il ne saurait être question que le Québec batte en retraite lorsqu'il s'agit d'intégrer le giron de la fédération canadienne.

« Bien sûr, le Québec continuera de progresser même si à Fredericton, Winnipeg ou Saint-Jean, on renie finalement la parole donnée en 1987. Mais ce serait un échec profondément humiliant pour la fédération canadienne. »

Dans un éditorial intitulé « Les Fossoyeurs », paru dans *Le Soleil* de Québec, J.-J. Samson s'en prenait aux suggestions qui réclament que soit remis en question le droit des provinces de se retirer d'un programme national avec pleine compensation. C'est plutôt Ottawa, écrit-il, qui détient encore trop de pouvoir pour mettre en œuvre de tels programmes. Le premier ministre Robert Bourassa ne doit envisager aucune modification à l'Accord, et ce dossier ne fait pas exception à la règle. « Il vaut beaucoup mieux pour nous de demeurer dans le vide constitutionnel qui prévaut depuis 1982 que de consentir au moindre affaiblissement du Québec. »

Dans *Le Droit* d'Ottawa, Adrien Cantin déplorait « l'intransigeance aveugle » de certaines personnalités politiques anglophones. « En tentant de bloquer avec une série d'arguments insignifiants, la possibilité pour le Québec d'intégrer la constitution canadienne de 1982 par la grande porte, avec dignité et honneur, ils confirment les doutes d'un nombre grandissant de francophones (et d'anglophones de bonne foi) quant à l'avenir de ce pays. »

Non moins rigide, Claude Masson du quotidien montréalais *La Presse* définissait l'Accord à la fois comme un compromis nécessaire et la formulation des demandes minimales du Québec. « Si l'entente n'est pas ratifiée en juin prochain, le Canada continuera d'exister et de fonctionner normalement pour un certain temps. Mais les tensions entre francophones et anglophones, entre Québécois et Canadiens, deviendront encore plus grandes, plus agressives, peut-être même violentes. La patience a des limites. »

Benoît Lauzière, directeur du quotidien *Le Devoir* de Montréal, affirme qu'il incombe au Canada anglais, responsable du pacte constitutionnel de 1982 excluant le Québec, de favoriser l'intégration de cette province au sein de la fédération canadienne. « Le vrai danger, en cas d'échec... ce n'est pas le néant qui s'ensuivrait mais le fait que d'éternels lendemains ressembleraient encore aux interminables avant-hier. »

Légèrement plus optimiste, Alain Dubuc du quotidien *La Presse* laisse entendre qu'il y aurait peut-être lieu d'examiner la possibilité d'adopter une entente parallèle à celle du lac Meech de manière à satisfaire certains besoins du Canada anglais. Dans *La Presse* également, Pierre Vennat faisait l'éloge des Anglo-Québécois favorables à l'Accord. « ... l'Accord du lac Meech sera peut-être sauvé par les Anglo-Québécois eux-mêmes ou, plus précisément, par leur aile modérée représentée par... Robert Keaton, nouveau président d'Alliance Québec. »

Le Globe and Mail brossait un tableau beaucoup plus sombre de la situation. Après avoir affirmé que

« l'Accord du lac Meech est voué à une mort certaine », l'éditorialiste poursuit : « On ne doit se faire aucune illusion sur l'avenir de la réforme constitutionnelle si l'Accord du lac Meech n'est pas ratifié. La réforme constitutionnelle est vouée à l'échec tant que M. Robert Bourassa détiendra le pouvoir. Et ceux qui croient que le successeur de M. Bourassa sera plus modéré se bercent d'illusions... La mort de l'Accord du lac Meech ôterait leurs illusions aux fédéralistes québécois qui osaient espérer que le Canada accepterait d'intégrer le Québec dans la fédération canadienne tout en reconnaissant son caractère distinct... La ratification de l'Accord exige que tous les intéressés fassent des compromis, ce qui rendrait son échec particulièrement cruel. Loin d'effacer la rupture de 1982, l'échec de l'entente accentuerait l'idée d'un pays divisé en deux nations, l'une se méfiant de l'autre et répugnant à la seule idée de collaboration. Jacques Parizeau s'en porterait à merveille. »

La Gazette de Montréal n'affiche pas le même pessimisme, ce qui ne l'empêche pas de s'interroger sur les conséquences de l'échec du pacte. Dans un éditorial intitulé « Pas d'enterrement pour l'instant », la *Gazette* affirme que « l'Accord ne mourra que si les premiers ministres des provinces... le laissent mourir ». Cependant, le quotidien lançait l'avertissement suivant : « Si l'Accord n'est pas ratifié, le Canada anglais aura manqué à sa parole face au Québec. Nous aurons raté la meilleure chance de conclure la paix constitutionnelle depuis trente ans. Les conséquences en seraient très graves. »

Le Calgary Herald affichait pour sa part un bel optimisme. « L'Accord n'est pas parfait. Mais dans les conditions pénibles que nous connaissons, dans ce climat de hargne et d'entêtement qui règne, il représente le meilleur gage de survie et de prospérité de la fédération. »

Le Star de Windsor (Ontario) reconnaissait également le caractère urgent du problème. « Il ne s'agit pas simplement de sauver un accord qui n'a pas encore été ratifié. L'Accord du lac Meech a l'avantage de permettre au Québec d'intégrer le giron de la fédération canadienne. Si nous ne saisissons pas l'occasion qui nous est offerte, nous risquons de perdre le terrain gagné au cours des années. »

Règle générale, avec plus ou moins de conviction, la presse anglophone en appelle à la nécessité de poursuivre les négociations.

Même la *Gazette* de Montréal, qui se veut l'un des plus fervents adeptes de l'Accord, a exhorté le gouvernement du Québec à assouplir sa position quant à son refus d'apporter toute modification à l'entente. « Ce n'est ni une défaite, ni un affaiblissement, ni une humiliation pour le Québec d'accepter de reprendre les pourparlers. Au contraire, il s'agit de faire preuve de sens politique tout en veillant à ses intérêts. Volonté politique et générosité tel devrait être le mot d'ordre de tous les intéressés. »

Tout en acceptant de reconnaître le caractère distinct de la société québécoise, le quotidien *Ottawa Citizen* demande au Québec de se ranger à l'avis des provinces, notamment du Manitoba, et d'accorder la primauté à la *Charte canadienne des droits et libertés*. « Demander au Québec de donner la primauté à la Charte, c'est beaucoup lui demander. C'est également beaucoup demander au Manitoba de reconnaître le caractère distinct du Québec. Nous verrons sous peu si c'est trop demander. »

Le *Winnipeg Free Press*, une voix très respectée au Manitoba, a également incité les deux *parties* à accepter un compromis. Ce qui ne l'a pas empêché de faire l'éloge des travaux du comité législatif de la province. « S'engager à débattre d'un sujet signifie être prêt à changer sa position et au même titre que les autres provinces, le Manitoba doit être prêt à modifier son discours. Le Manitoba n'est pas habilité, ni politiquement ni moralement, à dicter au Québec son comportement en tant que société distincte. Il n'a certainement pas le droit de s'arroger le titre de défenseur de la minorité anglophone du Québec. Le traitement que réserve le Manitoba à sa propre minorité linguistique ne peut certes pas servir d'exemple à quiconque. »

Un autre quotidien de l'Ouest, le *Province* de Vancouver, reconnaît que de plus amples négociations s'imposent. « Le premier ministre Brian Mulroney devrait cesser de jouer les timides. L'Accord du lac Meech doit être renégocié. » Pour ce qui est des tenants de l'Accord qui brandissent l'échéancier du mois de juin : « Les réformateurs de bonne volonté ne s'opposeront pas à la prolongation de l'échéancier... Le plus sage serait que Mulroney et Bourassa acceptent d'aborder des questions telles que la réforme du Sénat et les droits des autochtones et des femmes. Ils ne s'opposeraient sûrement pas à l'affirmation de l'identité fédérale du Canada

dans l'Accord, tel que le préconise le Manitoba. Sauf erreur, le Canada est toujours un pays uni. »

Quant au *Financial Post* de Toronto, il a décelé une curieuse alliance psychologique entre les adversaires acharnés du Québec et les partisans indéfectibles de l'Accord qui rejettent d'emblée l'idée de renégociation. « Ceux qui ne consentiraient rien au Québec dans l'espoir de le voir quitter le giron constitutionnel, à l'instar de ceux qui ne ménageraient aucun effort pour le convaincre d'y rester partagent le même but : une fédération obtenue sans larmes, une vie paisible et sans controverse. Dans le même esprit, ceux qui souhaitent un Canada unilingue anglophone et ceux qui aspirent à un Québec exclusivement unilingue privilégient une solution territoriale aux problèmes linguistiques du pays, c'est-à-dire une situation où francophones et anglophones se complaisent chacun de leur côté dans le sectarisme. Ni les tenants de l'Accord du lac Meech ni ses opposants mal avisés ne reflètent la réalité canadienne. »

À la suite de la conférence fédérale-provinciale du mois de novembre, marquée à la fois par un débat orageux et la volonté de poursuivre les échanges, les éditorialistes se sont montrés à peine plus optimistes.

« Tout n'est pas perdu, mais rien n'est acquis », d'écrire Benoît Lauzière dans *Le Devoir*. « Or la mince lueur d'espoir allumée aux dernières heures de cette rencontre ne peut nous faire oublier le désolant spectacle auquel nous avons assisté ces derniers jours... Décidément, il faudra un puissant leadership au centre et un fort renouvellement de la vision politique des partenaires pour que ce pays tienne ensemble. »

Pour Claude Bruneau, du *Nouvelliste* de Trois-Rivières, « le pire est évité, mais le mieux n'est pas acquis... On n'a simplement pas voulu fermer le dossier en public ». »

Le journal *Examiner* de Peterborough (Ontario) exprime quant à lui un point de vue anglophone qui nous parvient du cœur du pays. « Nous repartons à zéro. » Et la tâche sera ardue. « Le débat entourant l'Accord du lac Meech a profondément touché la conscience canadienne — l'expérience ayant été par moments fort désagréable. Il est improbable que le Canada se sépare si l'Accord n'est pas... ratifié... Mais il est également peu plausible que ceux qui touchent les sentiments anti-québécois de nombreux opposants de l'Accord passeront l'éponge... Le

temps nous est presque compté, mais nous ne perdons pas espoir. »

Par ailleurs, l'arrivée sur la scène de plusieurs personnalités de premier plan — dont la gouverneure générale sortante Jeanne Sauvé, l'ancien chef du Parti progressiste conservateur Robert Stanfield, l'ancien ambassadeur aux Nations-Unies Stephen Lewis et l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau — n'a pas manqué de susciter une avalanche de commentaires.

Si certains éditorialistes ont critiqué l'appui implicite qu'accordait à l'entente la gouverneure générale dans sa dernière allocution, au moins deux quotidiens l'en ont félicité, soit le *Ottawa Citizen* et *La Presse*. La création des Amis du lac Meech, qui compte parmi ses membres Robert Stanfield, Stephen Lewis et la sénatrice Solange Chaput-Roland, a reçu un accueil mitigé. Parmi les commentaires les plus sardoniques, celui du chroniqueur du *Southam News*, Don McGillivray : « Il est bien connu que la création d'une organisation réunissant les « amis » d'une cause donnée amène la preuve de la précarité de la situation. »

L'entrée en lice de l'ancien premier ministre Trudeau a eu pour effet d'irriter certains éditorialistes.

Pour le journal *Ottawa Citizen*, la sortie de M. Trudeau contre l'Accord se voulait un reflet du « sentiment qu'ont nombre de Canadiens anglais que le Québec tente de faire chanter le reste du pays ». Pour Alain Dubuc de *La Presse*, il s'agit plutôt du dernier souffle d'un « mauvais perdant... Que l'Accord soit signé ou non, le grand rêve de M. Trudeau, celui d'un Canada fort, à la capitale puissante et unificatrice, défendant généreusement le bilinguisme d'un océan à l'autre, capable de mettre le Québec dans le casier qui lui a été réservé, ne se matérialisera pas ». À l'instar du candidat à l'investiture du Parti libéral Jean Chrétien, M. Trudeau s'est rangé du « côté des orangistes et des *rednecks* ».

Nettement plus optimiste, le *Vancouver Sun* souligne qu'en réponse à sa sortie, M. Trudeau doit faire face à d'importantes personnalités anglophones, dont le chef du Parti libéral John Turner. « Le fait qu'un Québécois comme M. Trudeau se défende de tergiverser autour de la question du Québec, et qu'un anglophone de la Colombie-Britannique comme M. Turner se fasse le défenseur acharné de l'Accord du lac Meech et, partant, du Québec, laisse supposer que bien que mise à rude épreuve l'unité du pays se porte plutôt bien. »

T.S.

Dans la presse

Des truffes



Caricature

« Les mots sont au cœur de l'art des caricaturistes québécois », écrit Anthony Jenkins dans le *Globe and Mail*. Il avance l'idée que les caricaturistes francophones et anglophones sont aussi différents que le théâtre et le cinéma ; c'est Bado, caricaturiste du *Droit et parfois de Langue et Société*, qui lui inspire cette analogie. « Les caricatures québécoises sont dépouillées et stylisées ; on n'y trouve guère d'accessoires ou d'arrière-plans détaillés. Les caricatures d'anglophones ressemblent aux images tirées d'un film : on y voit des personnages qui jouent une scène dans un lieu bien défini. »

Ce ne sont pas les enfants...

« Dans l'est de l'Ontario, on entend souvent hurler les anglophones réactionnaires au sujet des droits linguistiques. Mais cette fois, les réactionnaires sont des francophones », écrit le *Toronto Star*. L'éditorial fait allusion à une échauffourée entre francophones et anglophones de Prescott-Russell au sujet des activités sportives interscolaires. Il cite ensuite la jeune Mary Henley, âgée de 12 ans, qui a dit au conseil scolaire que « ce ne sont pas les enfants qui causent le problème mais les adultes ».

Abordant le même sujet, le *Ottawa Citizen* a noté que « la sensibilité touchant les droits linguistiques est extrême même dans les régions où les deux groupes linguistiques se côtoient en paix depuis des années ».

La culture avec un petit « c »

Après avoir gratté la couche supérieure de la Culture avec un grand C, le chroniqueur Peter Stockland du *Calgary Sun* en est arrivé à la conclusion que la culture québécoise est « une copie conforme — en français — de l'horreur qu'on trouve à une plus vaste échelle en Amérique du Nord ». Il a scruté les émissions de télévision et les livres offerts dans les centres commerciaux de « la belle province ». « Hélas, écrit-il, tout ce qui distingue

Mitsou de Madonna, c'est sa part du marché et le fait que les paroles de ses chansons comportent des accents circonflexes. »

Un certain je ne sais quoi

Derek Burney, ambassadeur canadien aux États-Unis, a lu dans le *Women's Wear Daily* qu'aux États-Unis, les étiquettes bilingues exigées par la loi canadienne « ajoutent une touche spéciale », et il en a tiré une citation pour son discours devant le Empire Club de Toronto. Le sujet de son allocution : le commerce avec les États-Unis.

« On a gamé le foot »

« On a joué au soccer » : tel serait le sens de cette phrase au Cameroun, seul pays de l'Afrique noire à reconnaître le français et l'anglais comme langues officielles. Les jeunes y ont inventé le « camfranglais », langue de la rue où se mélangent les expressions françaises, anglaises et africaines. Michael Roddy, qui a envoyé de Yaoundé l'article transmis par la Presse canadienne, y cite Eugene Menounga : « Oui, on peut talk ça ».

Interdiction judiciaire

Le juge Thomas J. Lally a refusé la demande d'un procès en langue française présentée par un détenu anglophone de Kingston. « Vous avez admis ne pas parler ni comprendre le

français : en de telles circonstances, votre procès aura lieu en anglais. Votre demande d'un procès en français est refusée parce que le français n'est pas votre langue. » (*The Whig-Standard*)

Le grand dérangement serait maintenant trop coûteux

D'après le *Telegraph-Journal*, Bernard Thériault, député de Caraquet à l'Assemblée législative, s'est irrité des questions sur les problèmes linguistiques posées chaque jour à l'Assemblée par le parti CoR. Il s'est levé pour déclarer qu'une deuxième déportation des Acadiens coûterait cher. « Les Acadiens n'accepteraient pas d'être déportés par bateau comme ce fut le cas la première fois. Les progrès considérables que nous avons réalisés depuis quelques décennies nous permettent d'espérer que nous pourrions accomplir le trajet en avion... Les Acadiens n'accepteraient pas d'être déportés à San Francisco, à cause du tremblement de terre, et nous n'accepterions pas non plus d'aller en Georgie ou en Louisiane.

Vladimir Shelkov, le correspondant de la *Pravda* au Canada, écrivait dans le quotidien du parti communiste que « les deux principaux groupes au sein de la population du Québec se montrent respectueux l'un de l'autre... Au Québec, personne ne réclame la déportation des anglophones minoritaires ». J.C.

Le Commissaire pèlerin

De l'appel à la tolérance, à l'alerte à la bombe

Jan Carbon

Le sens de la perspective

Comment résumer les interventions publiques faites par le Commissaire au cours du trimestre clôturant la décennie 1980 ? Michel Venne, de la Presse canadienne, nous apporte la réponse dans un reportage sur le discours que M. Fortier livrait aux anciens de l'Université Laval le 5 décembre 1989 : « L'incertitude et la morosité que crée le débat sur l'Accord du lac Meech ne doivent pas masquer les progrès enregistrés en faveur de l'égalité des deux langues. » C'est en répétant inlassablement ce thème que le Commissaire a parcouru le pays pendant les trois derniers mois de l'année 1989, dans des voyages le menant à Victoria, Edmonton puis dans le nord ontarien, et

Dans ce climat morose, M. Fortier a jugé bon de multiplier ses interventions. Par exemple, il a pris de plus en plus souvent la plume pour nuancer et corriger, où il le fallait, la désinformation qu'on voit fréquemment étalée dans les rubriques des lecteurs et des articles de journaux. Et, à chaque déplacement, il a cherché à rencontrer journalistes et comités de rédaction.

Progrès réels

Ainsi, à Victoria le 11 octobre 1989, il a discuté longuement avec le comité éditorial du *Times-Colonist* des progrès réels accomplis au chapitre de l'égalité linguistique, tant au niveau fédéral que dans certaines provinces, telles

agissements de groupes opposés au bilinguisme officiel.

Il y a rencontré aussi, comme il a coutume de le faire dans chaque capitale provinciale, le ministre de l'Éducation, l'honorable Tony Brummet. À chaque fois, il s'agit pour le Commissaire d'encourager les progrès en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et de la langue seconde, tout en mettant l'accent sur les modalités concrètes et les démarches utiles et éprouvées. Une démarche qu'il a d'ailleurs reprise à 24 heures d'intervalle, le 13 octobre, avec le sous-ministre de l'Éducation de l'Alberta, M. Roméo Bosetti.

À Edmonton, les médias étaient à l'affût de son passage, en particulier, le comité éditorial du *Edmonton Journal*. Et, comme sa visite coïncidait avec la réunion annuelle de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), le Commissaire se trouva associé de près à ses délibérations en tant qu'informateur et observateur privilégié. Enfin, il a rencontré la Multicultural Communications Foundation de l'Alberta, organisme qui publie l'hebdomadaire *Prairie Link*. Cette dernière cherche à jeter des ponts entre les groupes ethno-culturels, la minorité francophone, la majorité et les autorités. Le Commissariat appuiera ses efforts.

Chacun a un rôle à jouer

Devant le Confederation Club de Kitchener-Waterloo, le 16 novembre 1989, à quelques jours de l'entrée en vigueur de la loi 8 en Ontario, M. Fortier a mesuré autant les progrès que les reculs. Il a admis qu'il y avait un certain ressac contre la dualité linguistique canadienne et les droits des minorités, particulièrement en Ontario et au Nouveau-Brunswick ; ressac qu'il attribue pour une large part à « l'adoption clairvoyante de nouvelles lois et de politiques courageuses ces dernières années ». Ces réactions négatives, plus bruyantes que répandues, exigeraient, selon le Commissaire « de plus grands efforts pour faire connaître les buts des lois adoptées en Ontario et au Nouveau-Brunswick et pour souligner l'équité de leur mise en œuvre ». Il a profité de son discours pour qualifier la loi 8 de grand pas en avant.

Parlant devant un groupe de la majorité, et son message devait être repris dans la presse locale et nationale, il a laissé entendre que son auditoire avait un rôle à jouer dans le débat actuel, soit celui « d'aider à présenter la situation dans son contexte. Car, a-t-il



D'Iberville Fortier devant le Confederation Club, Kitchener-Waterloo.

ce message, il l'a aussi livré à l'occasion de discours tantôt à Kitchener-Waterloo, tantôt à Québec.

C'était déjà, en grande partie, le leitmotiv de son éditorial, paru dans le précédent numéro de *Langue et Société* et appelant la ratification de l'entente constitutionnelle. Cet éditorial eut d'ailleurs de larges échos dans la presse électronique et écrite, certains journaux allant jusqu'à le reproduire *in extenso*.

l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et, ce qui a surpris, le Québec. Au sujet de cette dernière, il a tenu à placer les choses dans leur perspective à la fois interne au Québec et au traitement des minorités au Québec et ailleurs. Le Commissaire a profité de son passage à Victoria pour rencontrer l'association Canadian Parents for French et la Société francophone de Victoria, l'une comme l'autre sont inquiètes devant les

dit, chacun a le droit d'exprimer son opinion mais ceux qui pratiquent la désinformation ou qui prêchent l'intolérance ne peuvent s'attendre à ce qu'on les écoute sans réagir». Il a ensuite parlé de divers mythes qui ont été propagés, prenant comme exemples les coûts exorbitants et les buts inavoués que certains attribuent aux politiques linguistiques. Voici le passage de l'allocation de M. Fortier que releva le *Globe and Mail* :

«Le bilinguisme est-il un échec? Certains persistent à croire que le gouvernement fédéral a décrété l'universalité du bilinguisme dans les années soixante et qu'il a échoué dans cette entreprise. Or, cela n'a jamais été l'objectif visé. Voyons les choses en perspective. Je citerai un extrait du rapport de 1967 de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme :

«Un pays bilingue... c'est un pays dont les principales institutions, tant publiques que privées, doivent dispenser leurs services dans les deux langues, à des citoyens qui peuvent fort bien, dans l'immense majorité, être unilingues.»

Le plan directeur établi par la Commission Laurendeau-Dunton ne prévoyait donc pas un pays entièrement peuplé de bilingues, bien au contraire. Il prévoyait la prestation de services dans les deux langues officielles par les principales institutions publiques et privées, là où il existe une demande importante. Au lieu de l'échec qu'attendent certains, cette vision s'est largement réalisée. Mis à part quelques exceptions notables, les Canadiens peuvent maintenant obtenir des services dans la langue officielle de leur choix. En tant que Commissaire aux langues officielles, il est naturel que je me préoccupe des lacunes à cet égard. Mais qu'on ne s'y trompe pas, d'énormes progrès ont été réalisés.»

Opposition bruyante

Fin novembre 1989, le Commissaire était invité par l'ACFO régionale à participer à la semaine française de Sudbury et à présider le banquet du nouveau Centre des jeunes. Il profita de son séjour dans la capitale mondiale du nickel pour rencontrer des journalistes des deux réseaux d'État et de plusieurs postes privés ainsi que le directeur du *Voyageur*.

Le groupe *Sudbury-Dialogue*, regroupant des membres des deux



D'Iberville Fortier et Tony Brummet

communautés linguistiques, convaincu qu'il faut les rapprocher par la tolérance et le respect mutuels, avait demandé à rencontrer M. Fortier afin d'obtenir son appui. Le besoin d'un tel regroupement se fit ressentir lorsqu'un groupe d'opposants aux politiques des langues officielles tint une manifestation bruyante devant le carrefour francophone qui célébrait son quarantième anniversaire. Un appel à la bombe lors des cérémonies en fin de soirée fit en sorte que nul à Sudbury n'ignora ce jour-là que le Commissaire aux langues officielles était en ville.

D'autres mythes

Invité par les anciens de l'Université Laval à prendre la parole à leur déjeuner-causerie de décembre, le Commissaire s'en prit à un autre mythe voulant que les politiques fédérales de bilinguisme aient nui à l'épanouissement du français au Québec. Il leur a démontré qu'avant la *Loi sur les langues officielles* de 1969, le service en français ne pouvait être tenu pour acquis, même au Québec, et que la langue de travail de la fonction publique fédérale y était généralement l'anglais.

«Au Québec, le service en français est maintenant disponible, même s'il demeure quelques problèmes, et c'est le français qu'on utilise normalement comme langue de travail dans les ministères», a signalé le Commissaire. Il a réitéré son avis que l'Accord du lac Meech est crucial. «Néanmoins, a-t-il rappelé, il y a d'autres aspects de la dualité linguistique canadienne qui doivent retenir l'attention, surtout maintenant, car il serait dangereux de

laisser s'accréditer certains mythes au sujet de ce qui a été accompli dans ce pays en faveur de la langue française.»

Ainsi, il ne voit pas de conflit sérieux entre les besoins de la langue française au Québec et la protection des droits des minorités hors du Québec. «Il est vrai que la reconnaissance des droits des minorités francophones inclut celle des droits fondamentaux de la minorité anglophone, mais elle ne constitue pas pour autant un refus de l'asymétrie qui existe entre les deux groupes ni des menaces qui pèsent sur la langue française au Québec même.» M. Fortier a rappelé ses prises de position sur les lois québécoises 142 et 178, et souligné l'arrêt de la Cour suprême du Canada l'an dernier dans l'affaire de la langue d'affichage qui reconnut la légitimité d'une «nette prépondérance de la langue française dans l'affichage commercial au Québec», tout en s'opposant à l'exclusion d'autres langues.

Après avoir énuméré les signes prometteurs — loi en Ontario, progrès au Nouveau-Brunswick, baisse de l'assimilation dans ces provinces et attitudes généralement plus favorables en période normale de la majorité des Canadiens au pays — le Commissaire a conclu : «Même s'il y a encore des défaillances, il ne faudrait pas laisser les ombres même sérieuses obscurcir le tableau. Et il ne faudrait surtout pas que la conjoncture politique, la contestation de certains membres de la majorité ou des inquiétudes légitimes, mais peut-être exagérées, de certains francophones au Québec, en arrivent à nous faire oublier que les progrès accomplis sont importants et qu'ils sont là pour rester.» ■

Vingt ans plus tard au Nouveau-Brunswick, le dialogue continue...

Notre numéro 29 et son rapport spécial sur le Nouveau-Brunswick ont eu de larges échos dans cette province. Dès sa parution, *L'Acadie Nouvelle* et le *Telegraph-Journal*, l'ont reproduit dans leurs pages. Les deux rédacteurs en chef ont expliqué ce qui avait motivé leur geste, au cours d'un lancement qui a eu lieu à Moncton le 9 décembre 1989.

Pour Jean-Marie Nadeau de *L'Acadie Nouvelle*, « la communication entre les deux peuples est le seul moyen de parvenir à une bonne entente ». « Pour la première fois, peut-être, il y a dans la province des anglophones qui sont réellement intéressés à dialoguer et à construire avec les Acadiens, a-t-il dit. Je crois qu'ils ont compris que si les Acadiens deviennent plus riches, eux ils le deviendront aussi. »

Fred Hazel du *Telegraph-Journal* a expliqué avec humour et conviction qu'un journal n'avait pas seulement à informer et analyser la nouvelle, mais aussi à exercer un leadership. « Notre journal croit fermement au bilinguisme, disait-il. C'est pourquoi nous allons aider nos lecteurs à prendre connaissance de ce dossier. »

La représentante du Commissaire dans l'Atlantique, Jeanne Renault, a lu lors du lancement à Moncton un message de sa part à la centaine de

personnes présentes. Le Commissaire a souligné que son objectif principal était de contribuer au dialogue entre les communautés et qu'à cet égard, le reportage de Tom Sloan et les textes d'accompagnement cherchaient à faire un portrait exhaustif du Nouveau-Brunswick et de son évolution. « Le dialogue entre francophones et anglophones au Nouveau-Brunswick peut et devrait être une source d'inspiration pour tous les Canadiens ».

En exergue dans son journal, Fred Hazel explique : « C'est un grand reportage. Ces articles font une rétrospective historique remarquable, situent bien le contexte économique qui a façonné le cadre actuel et renvoient en détail pourquoi, comment et avec quel degré de succès le Nouveau-Brunswick met en œuvre son programme d'égalité linguistique... Je recommande à quiconque voudrait être mieux informé et nous comprendre comme d'autres nous voient, de les lire. »

L'Acadie Nouvelle, quant à elle, sous la plume de son éditorialiste Michel Doucet, résumait ainsi le document de *Langue et Société* qu'elle venait de publier : « Vingt ans plus tard, il y a eu des progrès. Vingt ans plus tard, il y a encore bien des choses à régler et, faut-il l'espérer, des gens qui apprennent à s'en parler. » J. C.

Le Commissaire rend hommage au sénateur Robichaud



En hommage au sénateur Robichaud, le commissaire aux langues officielles, D'Iberville Fortier, lui a présenté le dossier spécial de *Langue et Société* « 20 ans plus tard au Nouveau-Brunswick », au cours d'une petite cérémonie au Sénat. Louis Robichaud, ancien Premier ministre et père de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick a déclaré que le reportage de Tom Sloan était un examen lucide des relations anglo-acadiennes. Il s'est dit confiant quant au futur : « Nos jeunes voient clair et digèrent mal les vieux préjugés : c'est à eux que l'avenir appartient. »



Jean-Marie Nadeau, Jeanne Renault et Fred Hazel

« Un plaignant n'est pas un plaignard »

Colette Duhaime

De plus en plus de Canadiens conscients de leurs droits réclament des services fédéraux dans la langue officielle de leur choix. Même si ces services se sont améliorés en nombre et en qualité au cours des ans, il existe encore beaucoup trop de lacunes, comme le reconnaît M. Jean-Claude Nadon, directeur général du service des plaintes et vérifications du Commissariat aux langues officielles.

Si la prestation de services bilingues se fait de façon courtoise et efficace par la grande majorité des gestionnaires et employés fédéraux, il s'en trouve malheureusement encore un trop grand nombre d'autres pour lesquels la prestation de services dans la langue officielle de choix du contribuable n'a pas la priorité voulue. Pourquoi l'aurait-elle, puisque le système ne les rend pas responsables de l'efficacité des services qu'ils rendent dans la langue officielle choisie par le client? D'autres sont insensibles au caractère intimidant ou coercitif de leurs fonctions. Ils oublient que le public se sent parfois démuné devant eux (Gendarmerie royale du Canada, Douanes et Accise, Santé et Bien-être social et plusieurs autres), et dans d'autres cas, attend un service dont il a grandement besoin (Emploi et Immigration, organismes octroyant des permis ou des bourses, etc.). Bref, trop souvent, l'employé fédéral ne se met pas dans la peau du public qu'il dessert et oublie que sa mission essentielle est d'offrir des services aux Canadiens, et cela dans la langue officielle de leur choix.

Quant aux bureaux fédéraux, ils présentent désormais une image bilingue dans la région de la capitale nationale et partout ailleurs où on trouve une demande importante. Toutefois, trop souvent l'offre des services bilingues demeure statique. On n'a pas la même compréhension de la *Loi sur les langues officielles* et, malgré l'offre par affiches de services dans les deux langues, on est bien loin de répondre aux besoins de façon active et tangible. Trop d'employés de l'État se disent,

encore aujourd'hui: « Pourquoi donner des services dans la langue de la minorité, puisque ces derniers sont bilingues ».

« Il ne suffit pas d'offrir des services bilingues dans l'affichage. Il faut aussi offrir le service réel », dit encore M. Nadon. Il ajoute même que les ministères et sociétés d'État ont, depuis plus d'une année, été invités à faire une « offre active » de services bilingues. En fait, le directeur général des plaintes et vérifications espère que les citoyens ne seront plus obligés de « quémander » un service qui devrait leur être offert « généreusement et spontanément ».



Jean-Claude Nadon

Utopie? Non répond M. Nadon qui, depuis qu'il occupe ses fonctions au sein du Commissariat aux langues officielles, s'est occupé de milliers de dossiers de citoyens lésés dans leurs droits. « Ce n'est pas une utopie, mais il faut quand même reconnaître qu'il reste encore beaucoup de travail à faire. » Car même si, aujourd'hui, 22 p. 100 des postes de cadre de la fonction publique sont occupés par des francophones (12 à 14 p. 100 il y a vingt ans), de nombreux fonctionnaires ne peuvent travailler dans la langue de leur choix. Naturellement, ils s'en plaignent.

Plusieurs d'entre eux n'osent cependant pas porter plainte « par peur des représailles », n'hésite pas à dire M. Nadon. D'autres ont tout simplement fait leur deuil et adoptent la

langue de leur patron pour ne pas créer de remous inutiles au sein de leur bureau.

Pourtant, les statistiques sont là pour le prouver, depuis l'adoption de la nouvelle loi, lorsque le service des plaintes et vérifications du Commissariat intervient, les problèmes se règlent dans 75 p. 100 des cas.

Une fois sur deux, un simple coup de téléphone suffit, et la situation se règle à la satisfaction de toutes les parties.

Si ce type d'intervention ne suffit pas, le service passe alors à ce que l'on qualifie de « phase formelle » et le Commissariat s'adresse directement au sous-ministre concerné. « À ce stade, plus de 30 p. 100 des plaintes se règlent » souligne M. Nadon. En fait, si l'on ne tient pas compte du 10 p. 100 des cas où le Commissariat ne peut intervenir car les problèmes soulevés ne relèvent pas de sa juridiction, l'organisme n'éprouve des problèmes que dans environ 5 p. 100 des cas. « Il restera alors la Cour fédérale » ajoute M. Nadon. Ce dernier précise cependant que, pour recourir à cet ultime moyen, il faut non seulement que le Commissariat veuille aller au bout mais que le client n'abandonne pas en cours de route.

Ce dernier recours n'a encore jamais été employé. Malgré tout, la situation n'a pas cessé d'évoluer. « En mieux », ajoute M. Nadon qui s'empresse de dire qu'il ne faut pas, pour autant, s'endormir sur ses lauriers.

« Il faut que les citoyens et les employés de l'État continuent de revendiquer leurs droits » poursuit-il en ajoutant que la prise de conscience n'a pas cessé de s'amplifier au cours des dernières années. « Les gens ont de moins en moins peur » dit-il. La preuve: le nombre de plaintes a plus que doublé en quatre ans, passant de 1 100 en 1985 à plus de 2 500 en 1989.

Plus de 87 p. 100 de ces plaintes sont logées par des francophones car, n'hésite pas à dire M. Nadon, « les services en français sont beaucoup plus déficients que les services en anglais ». La minorité anglophone n'en éprouve pas moins certaines difficultés à se faire servir dans sa langue par les institutions fédérales au Québec, et le service des plaintes reçoit un nombre encore modeste mais croissant de plaintes des membres de cette communauté.

Être plaignant n'est pas être plaignard, mais c'est contribuer à l'avancement de la réforme du régime linguistique et assurer l'égalité de statut des deux langues officielles au sein des institutions fédérales. ■

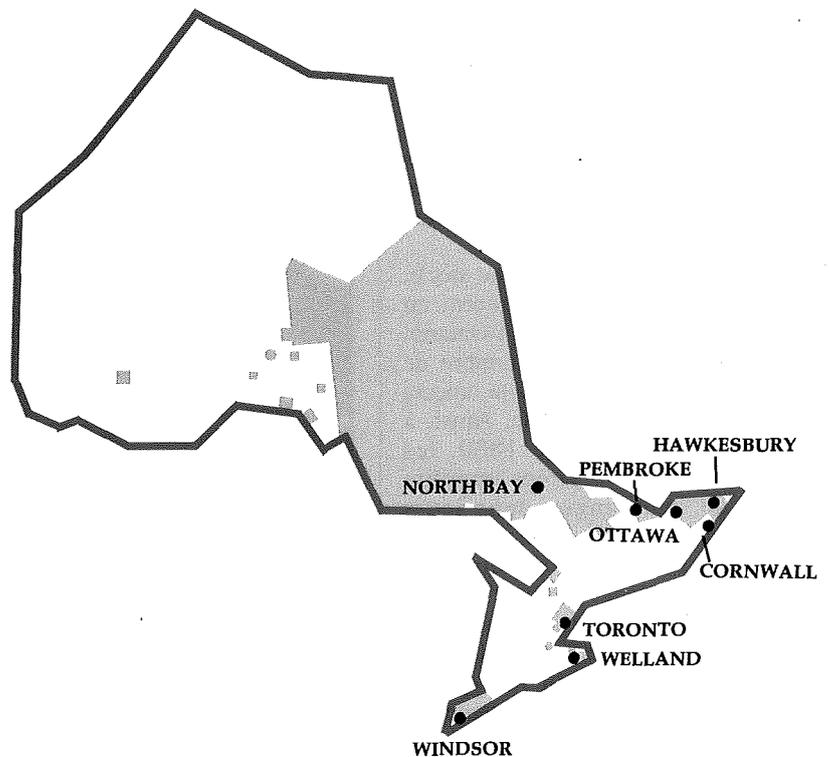


Adoptée en 1986, la *Loi sur les services en français* de l'Ontario — qu'on appelle également la loi 8 — est entrée en vigueur le 19 novembre 1989. Elle garantit l'accès aux services publics en français dans les bureaux du gouvernement provincial qui desservent certaines régions désignées à cette fin.

De plus, les francophones de l'Ontario peuvent maintenant choisir d'être servis dans leur langue par les bureaux centraux du gouvernement provincial ou des ministères, et par les organismes gouvernementaux tels la Commission des affaires municipales de l'Ontario, la Commission ontarienne des droits de la personne et Science Nord.

La Loi ne s'applique pas automatiquement à certains organismes financés par le gouvernement et qui servent le public, par exemple les hôpitaux psychiatriques, les établissements résidentiels ou les collèges de technologie et d'arts appliqués. Ces organismes doivent demander leur désignation en vertu de la Loi.

Les services offerts par les municipalités ne sont pas touchés par la loi 8. Pour plus de renseignements sur la loi 8, on peut s'adresser à l'Office des affaires francophones au 1-(800)-268-7507. À Toronto, le numéro est le (416) 965-3865, et dans le nord-ouest, on composera à frais virés le 0-(416)-965-3865.



LES RÉGIONS DÉSIGNÉES

La loi 8: des droits enfin proclamés

Robert Choquette*

C'est en novembre 1989 qu'entra en vigueur la *Loi sur les services en français*, communément désignée du nom de « loi 8 », adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario trois années plus tôt. Pour ceux qui ont le goût de l'histoire, et pour les Franco-Ontariens en particulier, cette loi représente une grande victoire.

En effet, le territoire de l'Ontario d'aujourd'hui fit auparavant partie de la Nouvelle-France, et ce pendant 150 ans. À la suite de la conquête anglaise, le même territoire fit partie de la province de Québec, du Haut-Canada, et du Canada-Ouest. Ainsi, le français, langue des explorateurs, coureurs de bois, commerçants et missionnaires fut la première langue européenne à résonner en ce pays de l'Ontario. Toutefois, à compter de la fin du dix-huitième siècle, un raz de marée d'immigrants anglophones d'origines américaine et britannique submergea les premiers Ontariens francophones. Il en résulta qu'à compter du milieu du dix-neuvième siècle, époque de la montée en flèche d'un chauvinisme et d'un exclusivisme anglo-protestant dans le monde occidental, les Franco-Ontariens n'étaient pas en mesure de se défendre devant les assauts répétés contre leurs droits séculaires.

Dès le milieu du dix-neuvième siècle, les Canadiens français migrèrent en grand nombre du Québec vers l'Ontario. L'augmentation rapide du nombre de Franco-Ontariens qui en résulta amena la majorité anglo-protestante. Ainsi, à compter de la décennie 1880, les Franco-Ontariens se virent interdire l'usage de leur langue dans leurs écoles, en dépit du fait qu'on enseignait en français en Ontario depuis deux siècles. Les quelques députés francophones à l'Assemblée législative de l'Ontario osaient rarement s'exprimer en français, en dépit du fait que la première assemblée législative de

l'Ontario (Haut-Canada) ait été bilingue. Des journaux torontois à grand tirage attisaient l'ardeur des adversaires du français en évoquant malicieusement les pires côtés d'une vie franco-ontarienne caricaturale.

La bataille en faveur des droits du français en Ontario fut centrée sur l'Église et l'école. En effet, puisque la répression gouvernementale avait incité les Franco-Ontariens à se réfugier dans l'école catholique, l'Église catholique était toujours au cœur de la controverse. D'une part, les prêtres, les religieux et religieuses francophones étaient sans contredit du côté de « la cause » franco-ontarienne. D'autre part, le clergé anglophone catholique, le plus souvent d'origine ethnique irlandaise, se rangeait du côté de la majorité anglophone de l'Ontario dans sa campagne

procès, menaces et discours sans nombre, et même de deux lettres encycliques pontificales, pendant que les enseignants et les écoliers manquaient du nécessaire. Le gouvernement de l'Ontario finit par céder; en 1927 il modifia son règlement scolaire pour permettre aux écoles « bilingues » des Franco-Ontariens d'exister. Suivit une génération de consolidation scolaire, en attendant la nouvelle législation provinciale de 1968, laquelle autorisait des polyvalentes homogènes françaises au niveau secondaire. Un deuxième combat était gagné.

L'entrée en vigueur de la loi 8, en novembre 1989, marque une troisième grande victoire pour les Franco-Ontariens, après celles du rappel du Règlement 17 (1927) et de la création d'écoles secondaires de langue



Le 12 novembre 1917, Gustave Lacasse proteste contre la persécution des Canadiens français par Mgr. Fallon, Belle-Rivière (Ontario).

pour y faire disparaître le français. Le clergé catholique se scinda en deux.

Quand le gouvernement ontarien adopta le Règlement 17 en 1912, les Franco-Ontariens montèrent aux barricades. Pendant quinze années de lutte acharnée, ils refusèrent de céder aux demandes gouvernementales. Cette guerre linguistique et culturelle fut accompagnée de grèves, processions,

française (1968). En effet, depuis 1968, maintenant que l'essentiel est gagné dans le domaine de la législation scolaire, les Franco-Ontariens cherchent à élargir les horizons législatifs de la francophonie ontarienne pour refléter un projet de société globale. En assurant une gamme complète de services gouvernementaux en langue française, la « loi 8 » marque une étape importante

*M. Choquette est historien, professeur à l'Université d'Ottawa et auteur d'une dizaine d'ouvrages sur l'Ontario français.

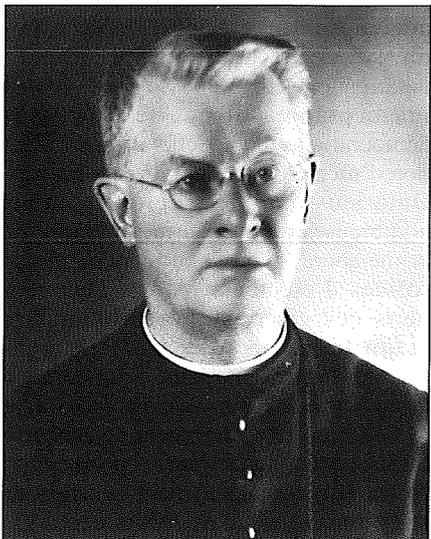


Photo : Collection ACFO

R.P. Charles Charlebois, o.m.i., secrétaire général de l'ACFO (1916-1934) et fondateur du journal *Le Droit*.

dans la restauration des droits fondamentaux des Ontariens de langue française. Les Franco-Ontariens ont raison de célébrer cette victoire chèrement gagnée ; le gouvernement de David Peterson a aussi le droit de s'enorgueillir d'une réalisation qui lui fait honneur, et l'ensemble de la population ontarienne peut faire de même, car elle témoigne maintenant d'une ouverture d'esprit qui est un progrès de civilisation et d'une capacité d'expression non seulement culturelle mais également économique et politique. Il ne reste qu'à reconnaître le français, avec l'anglais, comme langue officielle de l'Ontario et on aura tourné la page sur un siècle d'attente en Ontario. ■

Pris au piège

Après avoir consulté une brochure sur la *Loi sur les services en français* de l'Ontario, un lecteur du *Whig-Standard* a envisagé l'hypothèse qui suit : « Il n'est pas impossible qu'un automobiliste qui a fait un excès de vitesse, et qui n'est pas nécessairement un francophone, exige d'être servi en français par un agent de la Police provinciale de l'Ontario. Si l'agent est incapable de parler français, c'est lui qui est alors coupable d'une infraction à la Loi. La personne accusée d'excès de vitesse peut donc l'arrêter, ce qui prouve sans doute qu'en français, deux noirs font un blanc. »

La francophonie ontarienne : la voie étroite vers l'an 2000

Gérard Bertrand*

C'est présentement l'euphorie en Ontario français. En l'espace de deux décennies, la société franco-ontarienne, qui était affligée du syndrome du « né pour un petit pain », et de surcroît rassis, est devenue sûre d'elle-même. Maintenant consciente de sa force collective, elle s'empresse de faire valoir ses droits avec vigueur dès qu'elle sent qu'ils peuvent être remis en question.

Adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée législative de l'Ontario, la *Loi sur les services en français* de 1986 est en vigueur officiellement depuis le 19 novembre 1989. Cette loi est venue couronner la remontée sensationnelle marquée par un nombre impressionnant de gains dans la lutte pour la reconnaissance des droits de la minorité de langue officielle en Ontario. On peut mentionner, en outre, la prestation de services gouvernementaux en français, le statut de langue officielle accordé au français dans le domaine de l'éducation et devant les tribunaux et les contestations judiciaires qui ont confirmé le droit des francophones en Ontario à la gestion de leurs écoles. Signalons également la création de la chaîne française de TVOntario, la mise sur pied de conseils scolaires de langue française, l'établissement de « La cité collégiale », premier collège français d'arts appliqués et de technologie (d'autres collèges devraient être fondés dans les années à venir). On note également un changement positif d'attitude de la majorité envers le fait français, grâce en grande partie au mouvement Canadian Parents for French. Voilà autant de réalisations qui, il n'y a pas si longtemps, semblaient impossibles.

La contribution fédérale

Comment expliquer ce passage du défaitisme à la revendication bien orchestrée et efficace ? Pour cela, il faut

*M. Bertrand, c.r. a été le premier président de la Commission des services en français de l'Ontario.

se reporter à la période d'effervescence et, n'ayons pas peur des mots, de créativité politique et administrative qui a suivi les constatations, conclusions et recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Les membres, en personnes averties, de cultures et de disciplines variées, venues de toutes les régions du pays, avaient été chargées par le gouvernement fédéral — le pays était alors en voie d'éclatement — de « faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et de recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée... »



Photo : Collection Edition Interligne

Manifestation sur la Colline parlementaire.

Parmi les dispositions découlant des travaux de la Commission, le gouvernement, par l'intermédiaire du Secrétariat d'État, lança à la fin des années 60, le programme d'Action socio-culturelle. Peut-être modeste au début par rapport aux initiatives plus controversables, telles que la *Loi sur les langues*

officielles, ce programme avait pour objectif d'insuffler une nouvelle vie aux collectivités de langue française hors du Québec qui, pour diverses raisons, risquaient de perdre leur identité. Le Programme, comme il va de soi pour toute initiative fédérale, s'adressait aux deux groupes de langue officielle, mais la collectivité anglophone du Québec n'en voyait pas, au départ, la nécessité. L'accent fut principalement mis sur l'animation sociale, la création d'associations représentatives dans les communautés et sur l'épanouissement de celles déjà en place. On voulait ainsi inculquer à la population le sens de la solidarité et de l'appartenance, essentiels à la survie de toute minorité. Au cours des années, les groupes minoritaires, grâce aux organismes ainsi raffermis ou créés, tels que la Fédération des francophones hors Québec, se sont engagés, non sans âpres discussions et confrontations, avec le Secrétariat d'État dans un partenariat de bon aloi avec le gouvernement afin d'élaborer des politiques visant les minorités de langue officielle. Heureusement, cette relation existe toujours. Au cours de cette période turbulente mais fructueuse, les groupements franco-ontariens ont joué un rôle de premier plan, ce qui explique dans une certaine mesure les progrès accomplis en Ontario.

Mieux utiliser les mécanismes démocratiques

En ce début de décennie, quelle devrait être la dynamique de la société franco-ontarienne ? Quels domaines d'activités devrait-elle privilégier ? La consolidation des acquis ? Certes, mais cela n'est

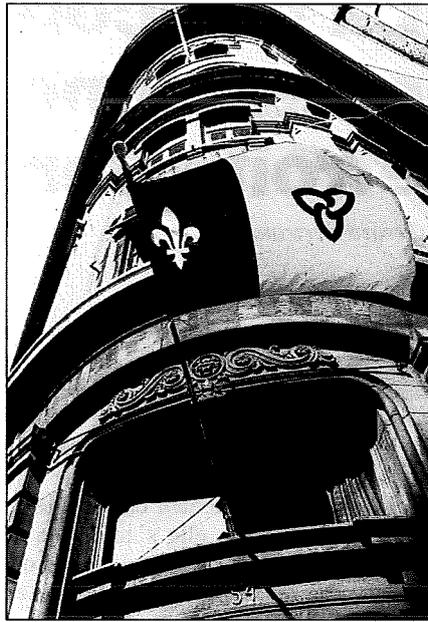


Photo : Collection ACFO

Le drapeau franco-ontarien à l'entrée du Secrétariat permanent des peuples francophones.

pas suffisant. Ce serait même une erreur que de vouloir s'y confiner exclusivement. Il y a bien le domaine économique mais là, comme partout ailleurs, d'importants progrès ont été constatés. En outre, la collectivité accepte et reconnaît le concept d'associations de gens d'affaires ; le succès du Regroupement des gens d'affaires dans la région de la capitale nationale en fait foi. Il est d'ailleurs question que des groupes semblables soient créés ailleurs dans la province. En fin de compte, c'est dans le petit nombre de ses représentants élus au sein des trois partis politiques qui siègent à Queen's Park ou au sein des conseils

municipaux que réside la grande faiblesse de la collectivité franco-ontarienne. Cette faiblesse est d'ailleurs inacceptable puisque le processus démocratique n'empêcherait pas l'élection d'un plus grand nombre de Franco-Ontariens dans les régions — plus nombreuses qu'on pourrait le croire de prime abord — où ils forment des blocs solides d'électeurs. Alors, comment dans ces circonstances, blâmer la majorité. Est-ce dire que les organismes franco-ontariens, l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) en tête, devraient se lancer à corps perdu dans l'arène politique ? Non ! Il n'est aucunement question de suggérer cet extrême. Mais ces organismes pourraient fort bien, dans le cadre de leurs programmes communautaires, sans parti pris et sans pour autant perdre leur statut d'organisme bénévole, travailler à sensibiliser la population au processus démocratique et à l'importance, pour le maintien et la reconnaissance de ses droits, d'une bonne représentation dans les corps politiques.

Comment espérer agir autrement sur l'opinion publique et influencer les prises de décision par les modes d'intervention habituels dont disposent les élus. En effet, ceux qui appartiennent à la formation au pouvoir peuvent en outre, participer aux débats et aux réunions du caucus ou de comités. Ils ont aussi la possibilité de poser des questions aux membres de l'exécutif, d'accorder des entrevues avec les médias, de faire des discours et des visites. Ne sommes-nous pas dans une société libre et démocratique ?



Photo : Collection ACFO

M. Jos Archambault à Saint-Joachim (Québec), le 23 juin 1918.



Photo : Collection Union du Canada

Le ralliement de la Procession à Ottawa, le 31 mai 1925.

Il y a là matière à sérieuse réflexion. Ce n'est certes pas seulement pour déterminer pourquoi dans une ville comme Ottawa, par exemple, où la population de langue française est de l'ordre de 20 p. 100, il n'y a qu'un seul échevin francophone au sein d'un conseil municipal qui en compte 15, ni pour déterminer pourquoi il n'y a plus que sept francophones à l'Assemblée législative de l'Ontario alors qu'il y en avait huit avant l'élection générale du 10 septembre 1987.¹

Mais, dira-t-on, en beaucoup d'endroits, la population franco-ontarienne n'est-elle pas fort bien représentée par des élus non francophones? Oui, il faut en convenir, mais peu importe la bonne volonté d'autrui, on n'est, dit l'adage bien connu, jamais si bien servi que par soi-même.

Et puis, il y a une réalité politique que les minorités ont intérêt à ne pas oublier, car elles sont des instruments aux mains des gouvernements, indépendamment de la formation politique à laquelle ils appartiennent. Ceux-ci n'hésitent pas d'ailleurs à faire valoir périodiquement à leurs minorités qu'ils ont fait suffisamment de choses pour elles et de bien vouloir attendre avant d'en obtenir d'autres. Attitude qu'ils n'oseraient jamais afficher avec la majorité.

Les minorités sont des instruments aux mains des gouvernements.

Les années d'abondance en Ontario risquent fort d'être suivies d'années maigres pour la minorité de langue officielle. Il est donc impératif que la collectivité francophone mette tout en œuvre pour s'assurer qu'elle compte ses meilleurs représentants en nombre suffisant, parmi les décideurs aux niveaux municipal et provincial. Cela permettra d'empêcher que ses intérêts ne soient mis en veilleuse pour raisons d'ordre électoral, ou parce que le gouvernement du jour aurait décidé de fermer le robinet, de couper le courant comme on le fait pour les usagers qui ne règlent pas leur note d'eau ou d'électricité!

Il faut bien garder présent à l'esprit cette dure loi qui frappe les groupes minoritaires car rien n'est jamais tout à fait acquis ou tout à fait ferme, tout est toujours à recommencer, comme en un immense jardin en perpétuel état d'entretien dont le jardinier n'a pas tout à fait le contrôle. ■

La loi 8: un peu de grogne

On n'a peut-être pas littéralement dansé dans les rues en Ontario le 18 novembre dernier, mais c'était une soirée de gala à

Toronto alors que quelque 1 200 Franco-Ontariens se réunissaient, lors d'une cérémonie télévisée, afin de célébrer un jour mémorable pour les francophones de la province la plus peuplée du Canada. En effet, c'est à minuit, exactement trois ans après son approbation par l'Assemblée législative de l'Ontario, que la loi 8 — *Loi sur les services en français* — entrerait officiellement en vigueur à travers la province.

Mais tandis que les 500 000 Franco-Ontariens fêtaient l'événement, on entendait toujours gronder le mécontentement d'une partie de la majorité anglophone de la province.

Protestations

Au cours des mois précédant l'entrée en vigueur de la Loi, les protestations de ceux qui réclamaient son abrogation sont devenues de plus en plus énergiques. Le groupe le plus important et le plus bruyant fut sans contredit le Alliance for the Preservation of English Rights in Canada (APEC), qui a organisé des rassemblements et des manifestations dans diverses régions. Mais il n'était pas seul. On trouvait également le National Association for English Rights (NAER) et les petits groupes locaux qui lui étaient affiliés, le parti Confederation of Regions (CoR), et enfin un groupe s'appelant PEACE (Preserving English Among Canadians Everywhere).

L'opposition a pris plusieurs formes dont le harcèlement verbal du premier ministre David Peterson lors de ses visites régionales, les rassemblements pour protester contre la Loi et une avalanche de lettres aux journaux. Dans certains cas, les médias se sont joints à la mêlée par des éditoriaux et des chroniques. Derek Nelson, chroniqueur en matière de politique provinciale de la chaîne de journaux Thomson, a reproché à ses collègues journalistes leurs attitudes libérales: « Espérons qu'avec le temps, même les grands médias vont comprendre que le bilinguisme est en train de semer la rancœur chez les

Ontariens, en dépit de leur sérénité habituelle », écrivait-il l'automne dernier.

Municipalités

L'objectif premier de la campagne consistait cependant à persuader les conseils municipaux à travers l'Ontario de porter un coup préventif en se déclarant unilingues anglais. Il s'agissait d'un geste purement symbolique, étant donné que presque toutes les municipalités concernées utilisaient exclusivement l'anglais; mais les deux parties accordaient beaucoup d'importance aux symboles.

À ce chapitre, l'APEC et ses alliés ont remporté la bataille dans quelques villes et municipalités rurales situées principalement dans le sud et l'ouest de l'Ontario, par exemple Orillia, Picton, Tilbury, Blenheim et Ridgetown. Ils ont d'ailleurs gagné une victoire dans le nord-ouest de l'Ontario, à la fin janvier-début février. En effet, les municipalités de Sault Ste-Marie et de Thunder Bay se sont déclarées unilingues anglaises, même si ni l'une ni l'autre n'était désignée autrement selon la législation provinciale. Les dirigeants politiques des gouvernements fédéral et provinciaux ont déploré ces gestes. Dans la plupart des cas cependant, et malgré d'intenses pressions, ils ont connu la défaite. Des combats acharnés ont eu lieu à Niagara Falls, Brockville et Kitchener. La ville de Cornwall, dans l'est de la province, a également connu une courte mais violente agitation, jusqu'à ce que le conseil municipal réitère sa volonté d'offrir des services bilingues pour répondre aux besoins de son importante population francophone.

Malgré quelques luttes âpres mais généralement courtes, si l'on considère la province dans son ensemble, la campagne contre la loi 8 n'est pas un événement politique important. Néanmoins elle a eu lieu, et la question demeure: pourquoi? Qu'est-ce qui a incité une importante proportion de la majorité anglophone de l'Ontario à mettre en question la pertinence d'une loi ayant pour but d'offrir des services provinciaux de base à l'une des communautés linguistiques officielles du Canada?



Confusion

La confusion qui régnait dans les esprits touchant les effets de la Loi sur la majorité anglophone s'est avérée l'une des causes principales. On en a vu un exemple à Kitchener, lors des débats du mois de novembre dernier.

Le conseiller municipal Jim Ziegler a mené la lutte contre la Loi en affirmant que si elle était adoptée, ses effets risquaient de déborder les 22 régions désignées pour atteindre les endroits qu'elle ne nommait pas, par exemple Kitchener. En ce cas, d'après Ziegler, la ville serait forcée d'offrir des services en français à sa minuscule population francophone.

La réponse du premier ministre Peterson, dans laquelle il indiquait clairement que la Loi n'impose aucune obligation aux municipalités — même celles désignées comme étant admissibles aux services bilingues — n'a pas ébranlé le conseiller Ziegler. La Loi, disait-il, avait été adoptée de façon arbitraire : « À quand le prochain changement arbitraire ? » Ses partisans ont exprimé leur soutien en écrivant au journal local, le *Kitchener-Waterloo Record*, pour se plaindre du fait que les unilingues anglophones souffraient déjà de discrimination dans la fonction publique provinciale et pour exiger un référendum provincial sur la question. Finalement, à la fin du mois de novembre, le conseil municipal a rejeté par sept voix contre quatre la proposition par laquelle Ziegler s'opposait à la Loi. L'affaire a laissé des cicatrices et la confusion n'est pas dissipée.

Accord du lac Meech

En plus de la confusion et des craintes suscitées par le fait qu'on a désigné bilingues tout juste 6 p. 100 des postes de la fonction publique, il y a au moins un autre facteur qui a joué un rôle. Il s'agit de la dégradation du climat politique causée par les querelles sur l'Accord du lac Meech, qui reconnaît

l'existence d'une société distincte au Québec, et plus particulièrement par les réactions contre les restrictions importantes que le Québec a imposées à l'affichage en anglais à l'extérieur des commerces.

Selon certains observateurs, le gouvernement de l'Ontario a consciemment minimisé l'importance de la loi 8

petit au fil des ans. Autrement dit, le 19 novembre est essentiellement une date symbolique — ce qui ne lui enlève rien de son importance, bien entendu.

Pour sa part, Charles Beer, ministre responsable des affaires francophones, a promis de s'employer à dissiper les « mythes » qui entourent la Loi dans



justement pour minimiser les réactions de crainte et de colère chez les anglophones. Les porte-parole du gouvernement ont nié cette idée, tout en mettant néanmoins l'accent sur la continuité des politiques linguistiques de la province depuis plus de vingt ans.

Changements graduels

En fait, tant le gouvernement que les leaders francophones sont d'accord pour dire que l'entrée en vigueur de la Loi n'entraînera pas de changements majeurs, précisément parce que les changements ont été instaurés petit à

l'esprit des Ontariens de langue anglaise. Il insiste sur le fait que la loi 8 n'aura à peu près aucun effet sur les anglophones. « La loi 8 ne représente ni un commencement ni une fin. Avant tout, elle constitue tout simplement la suite de notre politique visant l'amélioration des services en français. »

Certes, l'absence de changements brusques et manifestes au lendemain du 19 novembre, et tout au long du processus, a contribué à maintenir le calme et à rendre plus difficile la tâche de l'APEC. Le gouvernement de l'Ontario espère voir durer cet état de choses. T.S.

**Au moment d'aller sous presse,
nous apprenons que près d'une trentaine de municipalités ontariennes
sur 800 se sont déclarées unilingues anglaises.**

Langue et Société traitera de ce sujet dans son édition de juin 1990.

Le Président d'Alliance Québec est confiant dans l'avenir

Liette Vinet-Venne

Depuis le 21 octobre dernier, Alliance Québec a un nouveau président. Langue et Société l'a rencontré.

— *Langue et Société* : Quels sont les facteurs qui ont permis votre nomination à ce poste ?

— **Robert Keaton** : Alliance Québec a connu une situation très précaire pendant une longue période de temps. Mais voilà que le déclenchement, en septembre dernier, des élections provinciales est venu renverser complètement cette situation. En effet, la position adoptée par Alliance Québec et ses interventions pendant la campagne électorale ont créé une conjoncture des plus intéressantes. L'influence d'Alliance Québec au sein de la communauté anglophone a été clairement établie, et on a assisté à l'émergence d'un climat propice aux succès futurs d'Alliance Québec et au rapprochement des deux grandes communautés linguistiques du Québec.

C'est dans ce contexte et en me basant sur le fait que je suis un homme d'action, qui a épousé une Montréalaise francophone, et en m'appuyant également sur mes expériences en politique et en travail communautaire, que j'ai eu la conviction de pouvoir apporter une contribution utile à la société. Je me suis alors rendu compte que le gouvernement québécois, c'est-à-dire le Parti libéral, manifestait l'intention, une fois les élections terminées, de se rapprocher des anglophones. J'ai aussi perçu, au sein de la communauté francophone, le désir d'un changement d'attitude vis-à-vis d'Alliance Québec, surtout après l'incendie des locaux. J'ai en outre rencontré plusieurs personnes pour savoir si elles estimaient que je pourrais contribuer à améliorer la situation. L'opinion étant concluante, j'ai donc décidé d'accepter le poste.

— *Quel style entendez-vous adopter ?*

— Mon style a toujours été caractérisé par le dialogue en vue de trouver un terrain d'entente, de faire des compromis, mais surtout d'aborder les questions de façon rationnelle. Ce qui ne

veut pas dire évidemment que je sois incapable de prendre position. Cependant, avant de m'affirmer et de prendre ouvertement position, j'essaie d'envisager toutes les façons de procéder. Je ne suis pas en faveur de l'affrontement, mais j'en reconnais l'utilité quand tous les autres moyens utilisés n'aboutissent pas. À ce point-là, je préfère faire appel au raisonnement et discuter des idées que nous partageons. Je suis un homme d'équipe.

— *Espérez-vous voir naître un nouveau climat politique avec la création du Parti égalité ?*

— Je pense que l'élection des quatre députés de ce parti s'est révélée un événement constructif pour la communauté anglophone. Elle a en effet démontré que les anglophones québécois sont capables, quand ils le veulent, de participer pleinement à la vie politique du Québec. Elle a permis de constater qu'il ne fallait pas tenir pour acquis le vote électoral de la communauté anglophone. Cette dernière doit avoir voix au chapitre et pouvoir s'exprimer sur la scène politique. Depuis les dernières élections, la communauté anglophone utilise un ton plus officiel ce qui, à mon avis, simplifie la tâche d'Alliance Québec, qui peut maintenant agir en tant que groupe d'intérêt et porte-parole de la communauté.

Car le parti politique joue deux rôles différents au sein de l'Assemblée nationale. Il s'oppose au parti au pouvoir ou au gouvernement, alors que le groupe d'intérêt se trouve dans l'impossibilité de le faire. Mais il doit aussi collaborer avec le gouvernement et avec les autres partis. Quant au groupe d'intérêt, il peut s'attaquer aux problèmes quotidiens et à tout ce qui ne touche pas à la politique qui est, par définition, le lot du parti politique. Je crois donc sincèrement que d'une certaine façon, la création du Parti égalité va faciliter la tâche d'Alliance Québec, soit son rôle comme groupe d'intérêt

communautaire. En revanche, si nous ne sommes pas d'accord avec les positions adoptées par le Parti égalité, cela va nous compliquer la vie et créer de la division au sein de la communauté anglophone.

À mon avis, des divergences d'opinion ou des divisions comme celles-là ne sont pas catastrophiques mais saines, parce qu'elles démontrent que les avis peuvent différer au sein de la communauté anglophone. Il y existe une pluralité d'opinions et des points de vue différents. La communauté francophone doit bien se rendre compte de cette situation qui existe également chez elle. C'est là l'un des grands avantages du système démocratique, et un tel état de choses devrait être encouragé.

— *Quelle est votre position à l'égard de l'Accord du lac Meech ?*

— À ce sujet, n'oubliez pas que ma position à l'égard de l'Accord du lac Meech peut différer de celle d'Alliance Québec. Personnellement, j'appuie entièrement l'Accord du lac Meech alors qu'Alliance Québec nuance davantage son appui. Mais là également une évolution se fait sentir. Depuis 1987, Alliance Québec a toujours appuyé et continue d'appuyer les cinq demandes, non les revendications, du gouvernement québécois, tout en exprimant certaines réserves quant aux interprétations et à l'avenir de la minorité anglophone québécoise. Nous nous inquiétons beaucoup des modifications que l'Accord du lac Meech peut apporter à la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il existe en effet des imprécisions quant aux droits accordés en vertu de la Charte. Demeureront-ils intacts ou seront-ils réduits ? C'est là une question d'interprétation. Nous aimerions bien que ce point soit clarifié avant d'entériner l'Accord tel quel.

Quant à la société distincte, voilà une autre clause litigieuse dont l'interprétation mérite d'être éclaircie. Est-ce que la communauté anglophone est un tout

⇒

faisant partie intégrante de cette idée, de cette image de société distincte que le Québec entend projeter? Veut-on, au contraire, signifier qu'elle n'englobe que les francophones et qu'elle exclut les anglophones? Il faudrait nécessairement davantage de précisions sur ces points avant la mise en application de l'Accord.

Si l'on aborde le problème des minorités, qu'elle soit anglophone au Québec ou francophone dans les autres provinces, ce n'est pas ce que renferme l'Accord du lac Meech qui nous inquiète le plus mais bien la clause « nonobstant », section de l'article 33 de la *Charte canadienne des droits et*

— Il lui reste encore un grand rôle à jouer pour protéger la communauté anglophone et la langue anglaise au Québec. Notre organisation se doit également de promouvoir la langue française au sein de la communauté anglophone. Je dis souvent à mes amis francophones que le bilinguisme des anglophones ne peut que contribuer à resserrer les liens entre les deux communautés et contribuer également à l'essor du français. Les anglophones étant bilingues, on entendrait beaucoup plus parler français au Québec, alors que s'ils restent unilingues on n'entendra guère parler français dans Pierrefonds ou dans l'ouest de l'île de

et le rapprochement des deux principaux groupes ethniques. Nous parlerons alors ensemble et, en français, de l'environnement et de l'avenir économique du Québec, c'est à dire de sujets qui nous concernent tous. Donc, à mesure que l'amélioration des relations entre les deux communautés se fera sentir, le Québec et la société québécoise pourront aller plus loin et envisager un essor et un épanouissement dont nous pouvons encore rêver.

— *Quelle est votre attitude vis-à-vis de la loi 178? Vis-à-vis de l'affichage?*

— Cette loi est odieuse. C'est la répression d'une langue du Canada, des fondateurs du pays et de la minorité québécoise. Elle est en fait une répression vraiment inutile. On peut dire que si elle devait assurer la survivance, l'épanouissement du français, on pourrait peut-être alors accepter cette restriction, cette reddition. Mais, honnêtement, je n'ai pas rencontré un seul de mes amis francophones capable de me convaincre, et je peux l'être, de la nécessité de cette loi. Selon l'opinion générale, la présence de la langue anglaise est plutôt considérée comme une irritation et non comme une menace pour la langue française.

Alliance Québec favorise toute exigence visant la prédominance du français dans l'affichage et l'a d'ailleurs toujours favorisée. Mais de là à défendre, à empêcher la présence d'une autre langue, quand ce n'est pas nécessaire, c'est absolument idiot.

Mais il ne faut pas s'éterniser sur cette question, car il existe beaucoup d'autres enjeux plus importants. L'affichage est devenu une chose symbolique qui effectivement ne dérange pas. C'est un geste malveillant envers la population canadienne et québécoise. J'espère voir le jour, d'ici trois ou quatre ans, où l'on va abolir cette loi, car toute loi doit retourner tous les cinq ans devant l'Assemblée nationale, selon la Constitution. J'aimerais bien alors voir les Québécois francophones dire: « Voilà, ça suffit. On n'a pas besoin de cette loi. Tout va mieux entre les deux communautés. » Tel est mon objectif.

— *Verriez-vous d'un bon œil l'enseignement du français comme langue seconde dans les provinces anglophones du Canada?*

— Absolument. D'ailleurs un pourcentage croissant d'anglophones en dehors du Québec le voit également. Vous n'avez qu'à considérer le taux



libertés, déjà utilisée par la Saskatchewan et à laquelle le gouvernement québécois a eu recours, il y a deux ans, pour promulguer la loi 178. Cette loi enlève les droits de la communauté anglophone, droits pourtant reconnus par toutes les instances judiciaires et même par la Cour suprême, et qui concernent l'utilisation de la langue anglaise pour l'affichage commercial. Ce que nous espérons, c'est que la question de la clause « nonobstant » soit tranchée, que l'Accord du lac Meech soit entériné par toutes les provinces ou non. Il faut que le gouvernement s'engage à modifier la clause « nonobstant » qui met en péril les droits fragiles des minorités, lesquels ne sont pas menacés par l'Accord. Remarquez que si l'on modifie la Constitution, il faudra également tenir compte de ces modifications dans l'Accord.

— *Comment définiriez-vous un rôle plus vaste encore que pourrait jouer Alliance Québec?*

Montréal. Les gens sont de plus en plus enclins à devenir bilingues. Les possibilités qu'offre le bilinguisme vont d'ailleurs permettre aux anglophones d'affirmer leur présence et d'assurer leur avenir. Car, pour un jeune anglophone unilingue, il n'existe aucun avenir au Québec, sauf peut-être dans une petite boutique ou dans un emploi du même genre. Ce sont là les raisons qui motivent nos demandes en vue d'obtenir plus de fonds et plus de ressources de la part du gouvernement québécois, ce qui permettrait à la communauté anglophone de devenir plus bilingue. Nous entendons suivre de près la mise en application de la loi 142 qui prévoit des services en langue anglaise dans les hôpitaux, les centres de services sociaux et les centres d'accueil de la province. C'est là, pour Alliance Québec, un rôle essentiel de chien de garde.

Mais, Alliance Québec a évidemment d'autres fonctions à remplir, comme celle d'animation en vue de favoriser l'intégration de la communauté anglophone au sein de la société québécoise,

d'immersion, d'apprentissage du français, lequel augmente sans cesse. Pour expliquer cette situation, il faut dire que les Canadiens s'aperçoivent de plus en plus que c'est une richesse, une ouverture sur le monde, un atout dans le monde des affaires et pour toute autre possibilité qui s'offre.

Il y a eu, évidemment, de fortes réactions contre le fait français. Toute action sociale progressiste suscite une réaction. C'est normal. À ce sujet, on peut mentionner ce qui s'est passé au Nouveau-Brunswick, la création du Parti de la réforme dans l'ouest du pays, mais, en dépit de ces réactions, il s'est produit un changement d'attitude.

Personnellement, je favorise l'enseignement obligatoire du français aux niveaux élémentaire et secondaire. Cependant, face aux réactions que susciterait cet enseignement obligatoire, par exemple en Colombie-Britannique, je préfère que le choix de l'enseignement du français soit établi par les parents.

— *Diriez-vous que les institutions anglo-québécoises jouissent d'une grande latitude ?*

— En réalité, oui. Pour les institutions, cependant, le problème réside dans une bureaucratie gouvernementale envahissante. Je ne comprends pas pourquoi les minorités francophones des autres provinces ne peuvent pas obtenir la même autonomie dont jouissent nos institutions au Québec. Tout fonctionne bien ici : les hôpitaux, les centres de services sociaux, les universités, les cégeps, les écoles, etc. Leur autonomie est assez impressionnante. Impossible de croire que la même latitude ne pourrait exister ailleurs. Je suis convaincu que les institutions anglophones québécoises peuvent servir de modèles dans le cas des autres provinces.

— *Envisagez-vous l'existence de commissions scolaires linguistiques par rapport à celle de commissions scolaires confessionnelles ?*

— Alliance Québec a toujours favorisé l'existence de commissions scolaires linguistiques. Dans une société moderne pluraliste, il faudrait transformer les commissions scolaires en un système fondé sur les deux langues officielles. Pour y parvenir cependant, il va falloir modifier la Constitution canadienne, soit l'article 93. Alliance Québec y souscrit, si on accorde la même protection aux commissions

scolaires linguistiques, et ce en raison des problèmes bureaucratiques. Si le gouvernement québécois entend créer des commissions scolaires linguistiques accordant à la minorité les mêmes droits que ceux que la Constitution accorde aux commissions confessionnelles, alors nous ne pourrions qu'appuyer le mouvement en faveur des commissions scolaires linguistiques.

— *Quelle est votre position vis-à-vis des villes bilingues, comme celle de Rosemère ?*

— Nous appuyons évidemment le statut bilingue de la ville de Rosemère. Même si la population n'est plus en majorité anglophone, nous considérons que c'est un droit acquis historiquement. Franchement, une loi qui établirait qu'une municipalité peut devenir unilingue simplement en raison d'une fluctuation démographique serait une loi un peu idiote, convenez-en.

— *Pourriez-vous citer d'autres cas ?*

— Qu'il s'agisse de Pointe-Claire ou de toutes les autres municipalités de l'ouest de Montréal, je ne puis que répéter qu'Alliance Québec est en faveur du statut de bilinguisme. Mais nous aimerions laisser à ces municipalités la possibilité de choisir. Que la majorité et la minorité s'arrangent entre elles.

Remarquez que c'est une situation compliquée. Ce que nous aimerions, c'est voir régner le bilinguisme surtout dans la région de Montréal où habite 75 p. 100 de la population anglophone québécoise. Il me semble donc que, dans toutes les municipalités, que ce soit ville Mont-Royal ou Westmount, une ville qui compte maintenant 20 p. 100 de francophones, les services doivent être dispensés dans les deux langues. Il est normal également que leurs conseils municipaux comptent des représentants des deux principales communautés linguistiques.

— *Quels sont, à votre avis, les problèmes qu'une telle situation peut créer au niveau municipal ?*

— Il faudrait appliquer ici le principe du bon sens. Quand le nombre de la population le justifie, on devrait offrir les services dans les deux langues officielles. Cela se résumerait en somme à se modeler sur les districts bilingues créés par le gouvernement fédéral. Je ne parle pas ici de Rouyn-Noranda ou

de la Beauce mais ici, dans la région de Montréal, on pourrait facilement les établir. Je crois d'ailleurs qu'on se dirige dans ce sens-là.

— *Envisagez-vous une action d'envergure nationale pour Alliance Québec ?*

— Nous l'avons toujours fait. Depuis huit ans déjà, nous avons effectué de nombreux voyages au Manitoba, en Saskatchewan, au Nouveau-Brunswick et ailleurs pour appuyer les demandes des minorités francophones et défendre leurs droits. Nous avons toujours préconisé l'unité nationale qui, selon nous, repose sur la reconnaissance de la dualité linguistique du Canada. Tous nos efforts ont porté sur la défense et l'acceptation de cette dualité linguistique. Nous avons donc parcouru le pays pour protéger les intérêts des francophones à l'extérieur du Québec. L'action d'Alliance Québec ne se limite donc pas à cette seule province mais s'étend à tout le pays. Si, au Québec, nous défendons les droits de la minorité anglophone, dans les autres provinces du Canada, nous défendons ceux des minorités francophones. Comme on dit en anglais, « What is good for the goose is good for the gander ». ■

Une société distinctive ?

Un lecteur de la *Gazette* s'est reporté au dictionnaire, plutôt qu'à la Cour suprême, pour interpréter la clause de la société « distincte ». Le *Larousse bilingue* associe le français « distinct » aux mots anglais *separate, clear cut, visible, perceptible*, écrit-il, tandis que l'anglais *distinct* se traduit par « différent » ou « séparé ». A. Cross propose le mot « distinctif » qui ne suggère pas la séparation, évoquant plutôt dans les deux langues ce qui est caractéristique ou ce qui distingue.

La politique linguistique du Manitoba

L'envers et l'endroit

Frances Russell*

Le 4 novembre dernier, les membres de la Société franco-manitobaine (SFM) se sont mis debout pour applaudir Gary Filmon, premier ministre du Manitoba, qui annonçait lors de leur réunion annuelle qu'on allait accroître de façon significative les services en langue française.

Le 30 décembre, M. Filmon a confirmé que la province n'allait pas traduire quelque 25 000 décrets unilingues du Conseil des ministres dont la validité avait été mise en doute par un jugement de la Cour. Le 17 janvier, la SFM annonçait qu'elle avait entrepris des discussions avec des représentants du gouvernement afin de fixer les modalités d'une demande conjointe à la Cour suprême du Canada, pour que celle-ci détermine la portée des obligations de la province en matière de décrets.

L'apparente contradiction s'explique par l'attitude du gouvernement conservateur envers le statut bilingue du Manitoba.

Tout en se montrant favorable à toute amélioration, la SFM estime que ce sont les droits qui assurent la sécurité en matière de langue. Par contre, le gouvernement provincial, qui craint toujours les réactions anti-francophones, croit que l'on obtiendra de meilleurs résultats en n'accordant que des privilèges.

La position du gouvernement

La position des conservateurs consiste à éviter les mesures officielles sur le plan constitutionnel et législatif et à leur préférer une politique laissée à la discrétion du Conseil des ministres.

Les conservateurs font preuve de suite dans les idées. Il y a six ans, en pratiquant l'obstruction systématique, ils ont fini par forcer le gouvernement néo-démocrate de Howard Pawley à abandonner son intention d'instaurer le bilinguisme officiel au Manitoba et d'inscrire dans la Constitution le droit des Franco-Manitobains aux services dans leur langue, là où le nombre le justifiait.

En février 1984, les conservateurs ont perturbé le processus législatif en faisant sonner pendant 263 heures le timbre de l'Assemblée législative. Ils répondaient ainsi à une proposition affaiblie du gouvernement qui consistait à inscrire le bilinguisme dans la Constitution tout en laissant aux législateurs le soin de garantir les services en français. Le gouvernement a fini par clore la session et a autorisé le recours à la Cour suprême pour trancher la question.

La Cour s'était déjà prononcée une fois sur les obligations du Manitoba envers ses citoyens de langue française. En 1979, la Cour suprême avait décrété qu'en adoptant en 1890 la loi qui faisait de l'anglais la seule langue officielle, la province avait excédé ses pouvoirs en vertu de la Constitution manitobaine de 1870, selon laquelle le français et l'anglais étaient les deux langues officielles de l'Assemblée législative et des tribunaux.

En 1985, la Cour suprême allait encore plus loin : elle déclarait invalide la totalité des lois unilingues anglaises du Manitoba, et ne les maintenait que pour éviter le chaos jusqu'à ce qu'elles soient traduites.

Le Premier ministre, qui en sa qualité de chef de l'opposition en 1984 avait présidé à la campagne de la sonnerie d'appel menée par son parti, ne voyait aucune victoire dans la traduction de lois « poussiéreuses ». « Est-ce là un droit dont on peut tirer fierté et pour

lequel on doit tenir la province en otage? » demanda-t-il.

En novembre dernier, cependant, M. Filmon a dit à la SFM que son gouvernement reconnaissait que « la population francophone du Manitoba est une composante de l'une des caractéristiques fondamentales du Canada ».

La politique du Premier ministre a pour but d'offrir dans les deux langues officielles la gamme complète des services gouvernementaux dans les régions où la population francophone est concentrée. C'était également le but de l'initiative constitutionnelle du NPD en 1983-1984.

M. Filmon a cependant fait ressortir la différence entre l'approche constitutionnelle et législative du NPD et sa politique, en soulignant que son principe de base était le « bon sens » : faire face aux « besoins réels » sans dépenser beaucoup d'argent. Le coût de l'initiative de M. Filmon est d'environ 150 000 dollars.

Les progrès

Le Manitoba a fait de grands progrès depuis 1985. Sa carte routière officielle est bilingue, tout comme le sont ses permis de conduire, ses actes de naissance et d'autres formulaires et publications du gouvernement. Au sein de la fonction publique provinciale 570 postes, soit 10 p. 100 du total, sont désignés bilingues et 60 p. 100 de ces postes sont comblés. À la suite de la déclaration faite par le premier ministre



*Frances Russel est journaliste au *Winnipeg Free Press*.

en novembre dernier, les panneaux routiers deviendront bilingues et les sociétés d'État se joindront aux organismes du gouvernement qui offrent des services dans les deux langues. L'Assemblée législative est équipée du matériel nécessaire à l'interprétation simultanée, mais les députés désirant s'exprimer en français doivent le signaler à l'avance pour qu'un traducteur soit présent (seuls le député libéral de Saint-Boniface, Neil Gaudry, et le président de l'Assemblée, Denis Rocan, parlent français). Les ministres unilingues anglais se démènent pour prononcer en français les titres de leurs lois en première, deuxième et troisième lectures.

Les lacunes

Parmi les lacunes, il y a le fait que la ville de Winnipeg, où l'on retrouve plus de la moitié de la population de la province et qui comprend la vieille cité épiscopale de Saint-Boniface, montre peu d'empressement à instaurer à l'échelle municipale une politique de services en français. En ce qui a trait au droit des parents francophones à disposer de leurs propres conseils scolaires, le gouvernement attend la décision de la Cour d'appel du Manitoba avant d'entreprendre quoi que ce soit. Pendant ce temps, les travaux du Conseil des ministres se font toujours en anglais seulement.

Cette pratique a mis la province dans un grand embarras l'été dernier lorsque la Cour d'appel a décidé que les décrets unilingues par lesquels le Conseil avait établi la commission d'enquête sur la justice autochtone étaient invalides. L'Assemblée a dû adopter en toute hâte des mesures correctrices. D'autres grands dossiers provinciaux, dont un contrat de vente d'électricité à l'Ontario d'une valeur d'environ trois milliards de dollars, avaient également fait l'objet d'autorisations par décret unilingue.

M. Filmon affirme que son gouvernement, dont les ressources sont limitées, jugerait préférable de prendre des mesures pour améliorer le sort des Franco-Manitobains dans l'avenir que de consacrer son temps et son argent à la traduction.

Toutefois pour Robert Mathieu, l'avocat de Winnipeg qui étudie pour la SFM la possibilité d'un recours sur le plan constitutionnel, cette attitude témoigne d'une absence de bonne volonté.

Comme le dit l'un des dirigeants de la SFM : « Une politique ne constitue pas une loi ». ■

À l'ouest de Hull et en face d'Ottawa : Aylmer (Québec)

En dépit de certaines tensions, cette ville de l'Outaouais jouit d'une longue tradition de paix et de tolérance linguistiques.

Lorsqu'il y a deux ans, un bâtiment historique connu sous le nom de « La vieille maison Farley » fut déplacé de trois kilomètres pour lui éviter de tomber sous le pic des démolisseurs, deux associations de la ville d'Aylmer ont par la même occasion vu leurs efforts couronnés de succès. Chaque association représente pourtant une facette assez différente de cette ville de l'ouest du Québec. L'un d'elles, l'Association du patrimoine d'Aylmer, est un organisme à prédominance anglophone qui se consacre à la préservation du patrimoine historique de la ville et de ses environs, à l'origine surtout peuplée d'immigrants venus des îles britanniques au début du XIX^e siècle. L'autre association, Impératif français, se voue dans l'immédiat à la défense et à la promotion du français dans cette même région.

Les efforts conjugués des deux groupes ont persuadé le ministère québécois des Transports, qui avait émis un avis d'expropriation, de ne pas démolir le bâtiment érigé en 1827. Avec l'appui des autorités provinciales — et à l'aide d'un énorme camion —, l'ancienne chapelle méthodiste fut déplacée vers l'ouest, en sécurité sur le chemin Aylmer. On projette de la reconverter en centre culturel.

Si un tel exemple de collaboration n'a rien d'unique dans les annales de cette ville de 33 000 habitants, une certaine tension, peut-être inévitable, n'en est pas moins palpable entre la communauté anglophone, établie depuis cinq générations, et un groupe militant de francophones désireux d'accroître la présence du français dans tout l'Outaouais. Pour beaucoup d'anglophones, la campagne menée par les francophones visait à les dépouiller de privilèges qu'ils croyaient acquis dans

une région dont ils furent les premiers occupants, et où ils forment une collectivité serrée comme il en existe peu de modèles ailleurs au Québec.

Une longue tradition de paix et de tolérance a toujours présidé aux relations entre les deux communautés dans la région, scellée par un grand nombre de mariages interethniques. Toutefois, il n'est pas impossible qu'en raison de son mélange linguistique, de son emplacement géographique et de sa valeur de symbole, Aylmer devienne un jour le détonateur des tensions dans l'ouest du Québec. À ce titre, la situation de la région intéresse aussi bien ceux qu'elle touche directement que ceux que préoccupe la question linguistique.

Impératif français

Aux yeux de Baudoin Allard, le président d'Impératif français, la situation est on ne peut plus claire. Bien que plus du tiers de la population d'Aylmer soit d'expression anglaise, la ville ne peut être admissible au statut de municipalité bilingue en vertu de la loi québécoise. Par conséquent, l'affichage public devrait être uniquement en français, et la pratique actuelle de traduire les documents municipaux à l'intention des quelque 20 p. 100 d'anglophones unilingues n'a plus sa raison d'être. Dans le même esprit, la municipalité devrait cesser d'exiger de ses employés francophones un certain bilinguisme.

M. Allard se dit en revanche disposé à accepter une forme de compromis. « Bien sûr, reconnaît-il, il est justifié d'offrir au public des services dans les deux langues », de même, on devrait produire sur demande toute information en anglais. Mais la traduction systématique de tous les documents officiels au profit d'une minorité unilingue, trop coûteuse, devrait par contre cesser. La

⇒

ville d'Aylmer, située juste à l'ouest de Hull, en face d'Ottawa, fait partie de la région de la capitale nationale, ce qui rend la défense du français d'autant plus pressante, affirme M. Allard. « À la fois pour des raisons culturelles et psychologiques, note-t-il, nous devons affirmer de façon probante notre identité française. » Autrement, le caractère bilingue de la région de la capitale nationale serait une imposture. « Les deux groupes linguistiques doivent être solidement établis. Et ce n'est certainement pas l'anglais qui est menacé dans ce coin de la province. » Sur la rive ontarienne de l'Outaouais, M. Allard constate qu'il n'existe qu'un « bilinguisme de façade ». L'affichage dans les deux langues officielles s'y accompagne rarement de véritables services en français. Il cite comme exemple l'Aéroport international d'Ottawa.

On ne s'étonnera pas que les anglophones d'Aylmer n'approuvent pas les objectifs d'Impératif français. Il y a vingt ans, ils comptaient pour une bonne moitié de la population de la ville. Et ceux qui restent aujourd'hui apprécient de vaquer à leurs occupations quotidiennes dans leur langue maternelle.

La municipalité rend la chose relativement aisée, même si l'ancienne « Main Street » qui traverse le vieux secteur d'Aylmer a été officiellement rebaptisée rue Principale. La mairesse Constance Provost et les neufs conseillers municipaux sont de langue française, mais tous sont bilingues et les citoyens peuvent bénéficier à leur gré de services en anglais. « Nous respectons la loi, dit M^{me} Provost, mais nous respectons aussi notre minorité. » Les documents municipaux, y compris le *Bulletin municipal*, l'organe d'information de la Ville, sont ainsi rédigés dans les deux langues.

La préservation d'Aylmer

Le territoire de l'actuelle ville d'Aylmer est assez étendu et comprend, outre la vieille ville, les anciennes municipalités de Lucerne et de Deschênes (auparavant Hull-Sud). Géographiquement, la ville est ramifiée et demeure une enclave de la classe moyenne, une ville-dortoir où résident plusieurs fonctionnaires fédéraux travaillant à Ottawa et à Hull. S'il s'agit là d'un portrait de la ville actuelle ; ses quelque 150 édifices historiques, des résidences pour la plupart, témoignent quant à eux de son passé. Construits avant la fin du siècle dernier, tous sont massés dans le Vieux-Aylmer.

La préservation de ces immeubles constitue le principal objectif de l'Association du patrimoine et de son actuelle présidente, Jean Gilbert. Avec son mari Fred, un ancien conseiller municipal, elle habite Aylmer depuis plus de 25 ans. « Nous sommes venus ici pour les enfants, se souvient M^{me} Gilbert. Dans les années 70, nous nous sommes battus pour obtenir des classes d'immersion en français. » Ils ont eu gain de cause et plusieurs centaines d'élèves du primaire et du secondaire suivent aujourd'hui des programmes d'immersion offerts dans les écoles protestantes et catholiques. M^{me} Gilbert ne prétend pas être parfaitement bilingue, mais elle affirme pouvoir se débrouiller. Par ailleurs, la vie à Aylmer reste agréable, mais il subsiste un problème que ses résidents décrivent comme une réserve affichée par le gouvernement provincial à leur endroit, qui se traduit par un manque de consultation. « La ville de Québec est si loin. Parfois, on se croirait dans l'État de New York. » Cependant, le couple Gilbert trouve peu à redire quant à la disponibilité des services.

Une certaine confusion s'était produite à la suite des récentes modifications apportées par Québec au régime des soins de santé, mais les cliniques médicales de la ville offrent aujourd'hui d'excellents services dans les deux langues. En ce qui a trait aux rapports entre francophones et anglophones, Fred Gilbert, un ancien fonctionnaire fédéral, soutient « qu'il y a un formidable esprit de tolérance et de coopération ».

Les membres de l'Association du patrimoine sont en majorité anglophones, ce qui n'a rien d'étonnant puisque les premiers habitants d'Aylmer étaient surtout des immigrants anglais, écossais et irlandais. Toutefois, un tiers environ des membres sont francophones et les assemblées générales se tiennent maintenant dans les deux langues. Les bureaux de l'association, fournis par le service des loisirs de la ville, sont situés dans un bâtiment historique qui, curieusement mais fort à propos, abrite également les bureaux d'Impératif français. En plus d'avoir préservé l'ancienne chapelle, les deux groupes ont collaboré à d'autres projets, dont tout récemment le rejet d'une proposition de zonage commercial dans le quartier entourant un vieux monastère près du centre-ville.

Diane Aldred est l'auteure de ce qu'on peut considérer comme la bible de l'Association du patrimoine, une publication bilingue de 199 pages intitulée *Aylmer, Québec — Its Heritage, Son Patrimoine*.

M^{me} Aldred incarne en quelque sorte la continuité, la famille de sa mère étant arrivée d'Irlande du Nord en 1818. Sa vision de la situation actuelle s'inspire de cet héritage : « Ceux qui vivent ici depuis longtemps n'ont vraiment aucun mal à faire face aux changements culturels d'aujourd'hui. Ils en ont connu bien d'autres, par exemple la disparition de l'agriculture. » De l'avis de M^{me} Alfred, il est plus facile de s'adapter aux changements après avoir admis qu'ils sont inévitables.

Malgré de rares périodes d'incertitude, l'attachement de M^{me} Alfred pour le Québec demeure profond. « Je crois qu'il y a place pour les vieilles familles anglophones. Avec le temps, nous pourrions être acceptés de nouveau. » Entre-temps, elle est ravie de vivre à Aylmer et se réjouit du respect dont fait preuve l'administration municipale envers l'histoire de la ville. « Aylmer s'était d'abord engagée dans la même voie que de nombreuses petites villes du pays », note M^{me} Alfred, qui se dit fort impressionnée par la volonté du conseil municipal francophone de protéger un patrimoine essentiellement anglophone. À son avis, beaucoup de mesures efficaces ont déjà été prises.

L'analyse de Margaret Virany, ancienne rédactrice du *Bulletin d'Aylmer*, est plus prudente. Aux prises avec une accablante source d'impôt foncier résidentielle, la municipalité cherche à étendre sa vocation commerciale et industrielle. Ce projet a subi un revers l'an dernier, lorsque Northern Telecom a fermé la seule grosse usine de l'endroit. M^{me} Virany craint que par suite de la mise en application de son plan directeur régional, la ville ne perde beaucoup de son charme et de son caractère historique. « Nous formons une communauté assiégée, prévient-elle. Les forces extérieures pourraient être trop puissantes pour que nous conservions nos caractéristiques. »

Alliance Outaouais

Entre toutes les caractéristiques qui distinguent la région, le bilinguisme reste encore la plus importante. Parmi les groupes qui cherchent à le préserver, on compte Alliance Outaouais, un groupe de défense des droits des anglophones affilié à Alliance Québec, de Montréal. Sa directrice administrative, M^{me} Carol Pritchard, a vécu plusieurs années à Aylmer et décrit la ville comme « une communauté fortement bilingue ». Cette particularité, soutient-elle, est précisément un atout majeur pour attirer de nouveaux commerces et de nouvelles industries.

Le directeur d'Alliance Outaouais, Graham Greig, d'Aylmer, fait également l'éloge d'une « tradition de bonnes relations » entre les deux groupes. Cependant, comme beaucoup d'autres de ses compatriotes, il est d'avis que le recours à la clause « nonobstant », qui permet d'annuler une décision de la Cour suprême favorable à l'affichage extérieur bilingue, fut une douche froide. Tout comme l'adoption subséquente de la loi 178 interdisant ce type d'affichage. Les manifestations qui ont suivi dans la ville contre l'affichage en anglais, et la surveillance linguistique plus rigide des autorités provinciales, ont encore assombri le climat, déplore M. Greig.

Un cadre de vie agréable

Malgré tout, le bilinguisme semble apparemment continuer de prospérer dans la vie commerciale et municipale. Micheline Varrette, une optométriste récemment élue présidente de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer, l'affirme : « La question de la langue ne pose pas de problème. L'essentiel est de bien servir la clientèle. Ici, nous sommes à ce point habitués au bilinguisme que nous n'y pensons même pas. » Jim Moore, un fonctionnaire qui parle couramment les deux langues et réside d'Aylmer depuis plusieurs années, est du même avis : « Je ne sens nullement que l'anglais soit menacé ici. En entrant dans un magasin à Aylmer, personne ne se préoccupe de la langue que vous parlez. »

Chose certaine, la communauté anglophone d'Aylmer n'est pas près de disparaître. En fait, certains observateurs prédisent même qu'elle ira en augmentant à cause de l'écart croissant entre le prix des maisons de la région et celui, beaucoup plus élevé, en vigueur à Ottawa tout à côté.

Par conséquent, quels que soient les projets commerciaux et industriels envisagés, Aylmer semble destiné à conserver son rôle traditionnel de villedortoir aux abords de la capitale nationale. À vrai dire, la ville demeure un endroit où il fait bon vivre pour les familles anglophones, d'autant plus qu'elle est bien desservie par les médias anglais d'Ottawa.

En dernière analyse, l'avenir dépend en grande partie de ce qui se produira sur le plan politique au pays, et plus particulièrement au Québec. Mais quoi qu'il advienne, beaucoup d'anglophones d'Aylmer seraient déchirés de devoir quitter leurs maisons.

Un fonctionnaire unilingue, Charles Friend, originaire de la Nouvelle-Zélande et qui habite la région depuis près de 20 ans, affirme qu'il y restera quelle que soit la tournure des événements. Bien qu'il ne parle pas le français, il apprécie l'en-

tière collaboration dont les Québécois ont toujours fait preuve, y compris les autorités gouvernementales. « J'aime le Québec. Sans les francophones, le Canada serait un pays dénué d'humour. L'ambiance qui règne ici est incomparable. » T.S.

ROBICHAUD

LES ANNÉES 60 AU NOUVEAU-BRUNSWICK

un film de Herménégilde Chiasson
une production du Programme français / Acadie
et du Programme anglais / Atlantique

En 1969, Louis Robichaud allait devenir le seul Acadien
à être élu au poste de Premier ministre
du Nouveau-Brunswick.

De 1960 à 1970, ses réformes auront
un impact considérable sur
la vie politique de cette province
et feront entrer l'Acadie
dans son époque moderne.



Office
national du film
du Canada

National
Film Board
of Canada

Le Programme de formation linguistique de la Commission de la fonction publique

Michael Johnston

Le gouvernement s'est engagé à assurer aux fonctionnaires un accès optimal à la formation linguistique.

Mis sur pied il y a 25 ans, le Bureau de la formation linguistique s'était donné comme premier objectif d'enseigner le français aux fonctionnaires d'expression anglaise. Il s'agissait alors de s'assurer que les institutions fédérales offrent au public des services dans les deux langues officielles et que les fonctionnaires travaillent dans leur langue d'élection. La *Loi sur les langues officielles* de 1969 a rappelé l'importance d'atteindre ces objectifs et a élargi la portée du Programme de formation linguistique en lui attribuant un rôle déterminant en matière de bilinguisme institutionnel. Il n'était pas question d'user de discrimination à l'encontre des unilingues, ni de leur refuser l'accès à des postes bilingues, mais, au contraire, de leur venir en aide. Plusieurs envisageaient toutefois que la génération suivante ferait l'apprentissage de la langue seconde à l'école, lui évitant ainsi de s'y remettre en milieu de carrière.

L'effectif bilingue

L'enseignement de la langue seconde dans les écoles a effectivement marqué d'importants progrès, et l'effectif bilingue de la Commission de la fonction publique s'élève aujourd'hui à 65 000 employés. En fait, neuf fonctionnaires sur dix nommés à un poste bilingue satisfont déjà aux exigences linguistiques¹.

Bien que considérablement réduit, le Programme de formation linguistique n'a pas pour autant cessé ses activités. En 1988, 1 116 fonctionnaires ont suivi une formation de base continue en français, 193 en anglais et quelque 18 000 autres se sont inscrits à divers cours éclair et cours du soir. En outre, les Forces armées canadiennes, qui ont leur propre établissement de formation

linguistique, ont offert des cours continus à 2 700 militaires ainsi que des cours à temps partiel à quelque 1 900 autres.

La situation du bilinguisme dans les institutions fédérales s'est considérablement améliorée, mais elle est encore loin de satisfaire aux exigences rigoureuses de la nouvelle *Loi sur les*



langues officielles. Nous prévoyons que les fonctionnaires auront besoin d'une formation linguistique pour de nombreuses années encore. La fonction publique se devant de refléter la situation des deux collectivités, une partie non négligeable des postes bilingues demeureront accessibles à des candidats unilingues compétents, désireux et capables de parfaire leur connaissance de la langue seconde.

Le système « D »...

Il n'existe ni potion magique ni méthode miracle qui permette de se soustraire à l'apprentissage souvent difficile d'une langue seconde. Des tests d'aptitude ont démontré qu'environ 5 p. 100 seulement des fonctionnaires

anglophones sont véritablement doués pour les langues et, partant, n'auront aucune difficulté à apprendre le français. Quelque 80 p. 100 des employés d'expression anglaise atteindront le niveau de compétence visé, à condition d'y consentir les efforts nécessaires. Enfin, quelque 15 p. 100 éprouveront de sérieux problèmes, et parmi eux plusieurs ne parleront jamais couramment une autre langue.

La motivation joue un rôle essentiel dans l'apprentissage d'une langue seconde. Certains fonctionnaires sont naturellement très motivés. Ils profitent de chaque occasion pour parler la langue qu'ils étudient, lisent livres et journaux et accomplissent avec sérieux leurs travaux. Pour d'autres, la maîtrise d'une langue seconde s'inscrit dans leurs objectifs de carrière. Mais pour la plupart, la motivation va de pair avec l'obligation d'utiliser leurs connaissances linguistiques dans un avenir rapproché. En vertu de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, les ministères sont tenus de s'assurer que les postes

bilingues exigent vraiment la connaissance des deux langues officielles dès leur entrée en vigueur. Ils doivent de plus s'engager à soutenir ceux qui ont terminé leur formation en leur donnant l'occasion d'utiliser leur langue seconde au travail.

La formation de base

Plus de la moitié des cours de formation de base continue (visant le niveau de compétence A, B ou C) se donnent dans la région d'Ottawa, au Centre Carson de la Commission de la fonction publique. D'autres centres en région peuvent aussi accueillir les fonctionnaires. Un maximum de 1 000 heures est alloué pour atteindre le niveau A, de 1 300 heures pour le

niveau B et de 1 860 heures pour le niveau C. Les exigences sont établies en fonction de l'aptitude et de l'expérience du bénéficiaire. Généralement, une classe compte de six à dix étudiants, ce qui représente un excellent rapport élève-enseignant.

Les étudiants qui aspirent au niveau de compétence C se voient en outre offrir des cours privés une ou deux fois la semaine.

En prévision d'un besoin continu de formation de base, la Commission de la fonction publique a créé un nouveau cours destiné aux niveaux élémentaire et intermédiaire (A et B) : le Programme de base du français au travail qui sera offert à compter de 1990. Le cours s'articule autour des tâches habituelles des employés des institutions fédérales et comprend des outils pédagogiques à utiliser en classe et à la maison : « Le français pour nous » et « Le français pour moi ». Un aperçu du programme nous a laissé une

Un programme spécial destiné à 1 000 cadres supérieurs des régions bilingues² a été lancé en 1988 en vue de ramener leur niveau de compétence de B à C. Offerts sur une période de dix ans, ces cours seront suivis, à quelques exceptions près, par des cadres d'expression anglaise, presque tous les francophones de ce niveau parlant couramment l'anglais.

La Commission offre également des cours de rattrapage d'une durée de six et de douze semaines aux fonctionnaires qui ne répondent plus aux exigences de leur poste, ce qui réjouira ceux qui se sont vu retirer leur prime au bilinguisme. Ce triste phénomène soulève en effet un certain nombre de questions. Devons-nous ainsi conclure que les institutions fédérales n'ont pas su tirer profit de leurs programmes linguistiques, ou que les fonctionnaires n'ont pas eu la possibilité d'utiliser leur langue seconde au travail faute d'y être encouragés ?



impression très favorable. La Commission de la fonction publique offre déjà un programme comparable aux fonctionnaires francophones apprenant l'anglais. On a enfin entrepris d'adapter cette nouvelle approche pour les fonctionnaires de l'échelon supérieur.

Les autres programmes

Outre la formation de base continue, la Commission de la fonction publique offre divers autres programmes. Par exemple, un nombre limité de cours par immersion sont donnés à Québec et à Halifax. Les participants doivent avoir atteint le niveau de compétence B. Ils suivent une formation intensive (45 heures par semaine) et vivent au sein d'une famille francophone. Très efficace, ce type de cours est également très en demande.

En plus des programmes ci-haut mentionnés, la Commission de la fonction publique offre un large éventail de cours de courte durée destinés à faciliter l'exécution de fonctions précises, de l'accueil téléphonique à la conversation, en passant par la rédaction de documents administratifs. Elle a également conçu un programme de formation à l'intention des juges, des contrôleurs aériens et autres spécialistes.

La Commission de la fonction publique donne des cours du soir dans quelque 80 centres à l'échelle du pays. Ces cours se veulent un condensé du cours de formation continue. Ils sont destinés aux fonctionnaires qui souhaitent bénéficier d'une longueur d'avance, à ceux qui ne peuvent pas être admis aux cours de formation ainsi

qu'aux titulaires de postes bilingues qui désirent s'améliorer. Malheureusement, le taux d'abandon à ces cours est élevé, mais il en est de même pour la plupart des cours du soir. En 1988, des 10 000 fonctionnaires inscrits au cours, seuls 3 600 y participaient encore à la fin de l'année. Manifestement, un contrôle plus rigoureux s'impose. Ces cours constituant une initiation bienvenue à la langue seconde, nous espérons qu'ils seront maintenus.

L'avenir

Au cours des prochaines années, d'importantes modifications seront apportées à la formation linguistique des fonctionnaires. Le gouvernement envisage de réduire le personnel enseignant permanent de la Commission de la fonction publique et d'accroître le rôle du secteur privé. Les frais de la formation linguistique à des fins statutaires et professionnelles (plus précisément liée aux exigences de base des postes bilingues) seront couverts par la Commission ; les frais liés aux autres cours de formation le seront par les institutions elles-mêmes. La Commission devra donc se montrer concurrentielle, tant sur le plan du coût que de la qualité des cours. Nous croyons que cela incitera les ministères à adopter des mesures de contrôle plus serrées. Cependant, le gouvernement s'est engagé à assurer aux fonctionnaires un accès optimal à la formation linguistique. En effet, la formation linguistique continue de jouer un rôle déterminant en ce qui concerne l'apport des anglophones au bilinguisme officiel. ■

Notes

¹ Les exigences linguistiques des postes bilingues sont les suivantes : élémentaire (A), intermédiaire (B), supérieur (C). La plupart des postes bilingues exigent le niveau de compétence B.

² Selon les dispositions de la *Loi sur les langues officielles* de 1988, les régions suivantes sont désignées bilingues aux fins de la langue de travail : la région de la capitale nationale, Montréal, certaines régions des Cantons de l'Est et de la Gaspésie, certaines régions de l'est et du nord-est de l'Ontario et la province du Nouveau-Brunswick.

La pénurie des enseignants, une menace pour la qualité des programmes de français

Sarah Hood

La pénurie de professeurs de français est déjà critique, et les nuages s'accumulent à l'horizon.

La grande difficulté que l'on éprouve à recruter, à former et à garder des professeurs compétents constitue l'une des menaces les plus sérieuses pour la qualité des programmes d'enseignement de la langue française au Canada. Si la plupart des provinces sont dotées d'au moins un établissement où l'on forme les enseignants du français langue seconde, elles ne parviennent pourtant pas, dans la majorité des cas, à former le nombre de diplômés nécessaire pour répondre à leurs propres besoins. Dans une étude intitulée *Perspectives on Teacher Supply and Demand in Ontario*, 1988-2008, Laverne Smith explique qu'en Ontario, « bon nombre de conseils scolaires indiquent qu'ils se consacrent activement au recrutement hors de l'Ontario, notamment dans les provinces telles le Québec et le Nouveau-Brunswick où l'on trouve d'importantes populations francophones. Toutefois, l'Ontario n'est pas la seule province à la recherche de professeurs de français. Les autres provinces... font de même ». Il n'est pas réaliste d'attendre de deux provinces qu'elles fournissent les professeurs de français requis par le reste du pays, et le Nouveau-Brunswick en particulier, qui perd bon nombre de ses diplômés au profit des autres provinces, souffre déjà des conséquences de la situation.

Une demande pressante

Au cours des dix dernières années, si la demande de cours de français dans les écoles élémentaires et secondaires a pris des proportions démesurées, les conseils scolaires n'ont pas connu une augmentation correspondante du nombre de professeurs de français qu'ils pouvaient engager. On estime que la pénurie a déjà « les dimensions d'une crise ». En Colombie-Britannique, par

exemple, on trouve 218 000 élèves dans les programmes d'immersion française, alors qu'il n'y en avait que 1 301 en 1977. Les facultés d'éducation des provinces sont dépassées par la croissance des effectifs, même lorsqu'on ajoute à leurs enseignants nouvellement formés les « importations » du reste du Canada. Parlant de l'Ontario, Laverne Smith affirme : « il est tout à fait évident qu'à l'heure actuelle, les besoins les plus pressants et les plus critiques se font sentir dans les programmes de français ».

Il est difficile de trouver un bon professeur de français et il est tout aussi difficile de le garder, surtout dans les communautés rurales ou éloignées. Qu'il s'agisse de célibataires ou de nouveaux parents, les nouveaux enseignants sont souvent des jeunes peu disposés à quitter la grande ville. De plus, même dans la petite ville la plus accueillante de la Prairie, un jeune francophone du Nouveau-Brunswick ou du Québec risque de se sentir isolé. « Le syndrome des six semaines » : c'est le nom un peu ironique qu'on a donné au phénomène du jeune enseignant malheureux, incapable de s'adapter rapidement à son nouveau milieu, qui demande à partir.

Les deux facettes du problème

La pénurie d'enseignants du français a deux aspects : le problème actuel et la pénurie que l'on prévoit dans les années à venir. En 1988, l'effectif global des écoles canadiennes augmentait de 0,38 p. 100, c'est-à-dire d'environ 18 000 élèves. En même temps, l'effectif des cours de langue seconde augmentait de 2,4 p. 100, soit une augmentation de près de 60 000 élèves. Les conseils scolaires ont déjà des problèmes dans toutes les régions et, comme l'indique Carmeta Abbott, professeur de français à l'Université de

Waterloo et l'une des fondatrices de la Canadian Parents for French, « il n'y a pas de solution évidente à court terme. Personne n'a proposé d'idées vraiment utiles ».

L'une des possibilités énoncées est celle de convaincre les enseignants à la retraite, notamment ceux qui ont enseigné pendant quelques années avant de changer de métier, de revenir au travail. L'autre possibilité consiste à accorder aux enseignants qui travaillent déjà une formation ou un recyclage intensifs ; mais, comme le dit Abbott, « la formation instantanée ne suscite aucun enthousiasme. Cela ne marchera pas ». On ne peut guère espérer non plus que le nombre annuel de diplômés des collèges d'enseignants fasse soudainement un bond. Même si les facultés d'éducation avaient la capacité de créer un grand nombre de nouvelles places, comme le signale Abbott, on ne trouve tout simplement pas beaucoup de personnes qui parlent déjà couramment le français et qui ont la personnalité, l'expérience et la motivation nécessaires pour enseigner le français. Pendant ce temps, les conseils scolaires n'ont pas le choix : à moins de n'engager personne, il leur faut engager quelqu'un dont les qualifications ne sont pas idéales. En Ontario, par exemple, Laverne Smith a constaté en 1988 que « parmi les matières pour lesquelles on dit avoir engagé des enseignants non qualifiés, c'est le français qui revient le plus souvent ».

Malheureusement, on a répondu à cette situation en retirant certains des professeurs les plus compétents des programmes-cadres de français (ce sont les cours de français réguliers, non intensifs) pour leur confier l'immersion en français. Comme le souligne Carmeta Abbott, « nous ne devrions pas faire de distinction entre la compétence linguistique des enseignants de

l'immersion et celle des enseignants des programmes-cadres. Mais quand on dispose d'un nombre limité de personnes très qualifiées, il est inévitable qu'on demande aux gens moins qualifiés de se charger des cours du programme-cadre.» D'autre part, les écoles des enfants dont le français est la langue maternelle ont un besoin urgent et légitime d'enseignants francophones qualifiés.

La planification à long terme

Les éducateurs réussiront peut-être à résoudre le problème à long terme, mais cela à la condition que les spécialistes coordonnent leurs efforts à l'échelle du pays. C'est pourquoi, dans le Rapport annuel de 1988 publié en avril dernier, D'Iberville Fortier recommandait aux autorités compétentes « d'entreprendre à l'échelle nationale une planification permettant d'éliminer la pénurie actuelle et prévue d'enseignants du français langue seconde ».

Le premier pas consiste à estimer le nombre d'enseignants dont on aura besoin au cours des décennies à venir; on mettra ensuite au point des stratégies pour assurer que l'offre répond à la demande. Cette première tâche est déjà plus difficile qu'il ne paraît. Plusieurs études y vont d'une estimation, mais d'après Carmeta Abbott, « la tâche n'est pas facile. Il n'y a pas si longtemps, on prévoyait un excès d'enseignants unilingues anglais: la crise n'a pas encore eu lieu. On prévoit maintenant une pénurie d'enseignants dans tous les domaines pour le milieu des années 90 ».

Tenter d'estimer la croissance de l'effectif scolaire, l'augmentation probable de la demande en matière de cours de français, le nombre des déplacements d'une province à l'autre et d'une école à l'autre ainsi que l'attrait de la profession d'enseignant, c'est chercher à prévoir la vitesse et la direction d'un papillon. Selon Laverne Smith, « dans la plupart des cas, les dossiers des conseillers en ce qui a trait au personnel enseignant ne sont pas constitué de façon à offrir facilement des réponses aux nombreuses questions touchant l'offre et la demande en matière d'enseignement ». Smith énumère quelques-unes des données nécessaires: en plus de connaître le nombre de personnes qui prennent leur retraite, on doit pouvoir calculer « le nombre des autres départs, la croissance de l'effectif, les changements ou les élargissements des programmes et... l'amélioration des taux enseignants/élèves. »

Laverne Smith recommande au gouvernement de l'Ontario d'attribuer une haute priorité à la formation des enseignants et de « fixer une cible en matière de formation des professeurs de français ». Elle recommande également à la province de « commander une étude de la situation de l'enseignement de la langue française ». Le ministère de l'Éducation de l'Ontario a affecté 5,1 millions de dollars à la formation des enseignants, y compris des professeurs de français, mais on manque toujours d'idées sur le meilleur moyen d'utiliser cette somme.

D'après l'une des rares propositions précises énoncées en ce domaine, les facultés d'éducation devraient revoir leurs critères d'admission. Les notes constituent le premier critère régissant l'admission des candidats. En laissant de côté d'autres facteurs tels l'expérience, les capacités de communication et la motivation, les facultés éliminent peut-être des candidats qualifiés. Le *Final Report of the Teacher Education Review Steering Committee* publié en septembre 1988 par les ministères ontariens de l'Éducation et des Collèges et Université recommandait que l'on effectue une étude « des instruments permettant de mesurer les aptitudes à l'enseignement des candidats de langue française et anglaise. Si les résultats de l'étude sont favorables, on recommandera aux facultés d'éducation d'intégrer ces instruments au processus de sélection ». La recherche aurait pour but « de répondre aux besoins dans les domaines où la demande et la croissance sont fortes, comme le français langue seconde et le français langue maternelle à tous les niveaux ».

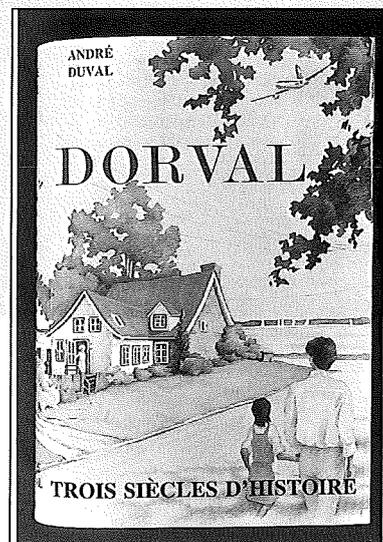
Pierre Calvé, de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa, encourage les étudiants à choisir dès le premier cycle une carrière d'enseignant du français langue seconde. En effectuant ce choix sans tarder, ils ont le temps d'acquérir une grande compétence linguistique avant d'entreprendre leur formation d'enseignant. À Toronto, et au sein de certains autres systèmes, les étudiants qui se destinent à l'enseignement ont la chance de travailler deux ou trois jours par semaine dans les écoles pendant leurs études. Les enseignants surmenés bénéficient ainsi d'une aide dont ils ont grandement besoin, et la compétence des étudiants en langue française est immédiatement mise à profit. En Alberta, les professeurs de français « importés » peuvent participer à des séances d'orientation qui les aident à se

préparer à vivre dans leur nouvelle communauté. À Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, on accorde aux enseignants des congés sabbatiques pour qu'ils acquièrent une formation linguistique; c'est une idée judicieuse qui n'a pas encore été adoptée dans les autres provinces.

C'est sans doute par des mesures simples de ce genre qu'on viendra à bout de la pénurie d'enseignants. Pourtant, « nous avons encore du chemin à faire avant de trouver des solutions novatrices au problème », dit Carmeta Abbott. À long terme, seul un effort soutenu de la part des ministères provinciaux et des facultés d'éducation permettra aux jeunes dans toutes les régions canadiennes de bénéficier d'un enseignement du français de haute qualité. ■

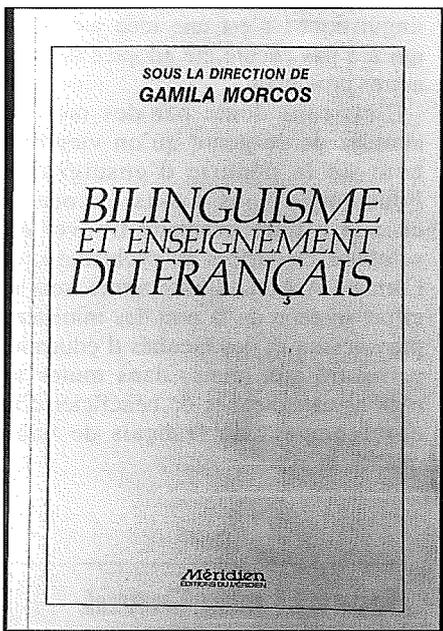
Dorval par Duval

Dorval n'est pas qu'un aéroport. C'est aussi une mission auprès des Indiens; la vie rurale typique de la vallée du Saint-Laurent; la Mecque des estivants; le « commandement des traversiers » de la Deuxième Guerre mondiale; un centre culturel; et une ville résolument moderne. La ville a trouvé son historien et public, en français et en anglais, l'ouvrage d'André Duval intitulé *Dorval: trois cents ans d'histoire*. Pour savoir où l'on peut s'en procurer un exemplaire, s'adresser à l'Hôtel de Ville, 60, avenue Martin, Dorval (Québec), H9S 3R4.



Bilinguisme et enseignement du français

Colette Duhaime



Nos mécanismes d'apprentissage sont-ils influencés par notre appartenance à une société multilingue ? La réponse est oui et, en ce sens, l'ouvrage de Gamila Morcos et de ses collègues de la Faculté St-Jean de l'Université de l'Alberta s'adresse non simplement aux enseignants mais à un public beaucoup plus vaste.

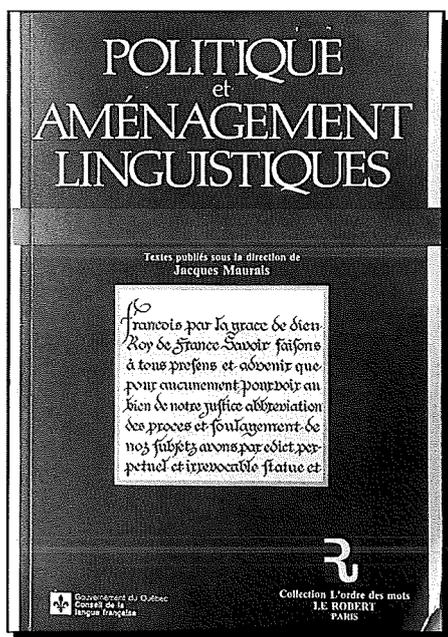
Dans un premier temps, l'œuvre tente de replacer dans son contexte le multilinguisme; contexte politique tout d'abord. Cet effort se poursuit par une description des caractéristiques sociologiques des sujets multilingues, notamment de l'attrait de la langue dominante sur la langue dominée. Enfin, l'ouvrage aborde l'aspect psychologique sur les mécanismes d'apprentissage de l'appartenance à une société multilingue.

Dans un second volet, l'ouvrage analyse l'impact sur l'identité et la perception de soi du bilinguisme, pour ensuite se pencher sur les besoins en terme de formation de l'enseignant d'une langue maternelle ou étrangère. L'auteur insiste sur une formation en linguistique afin, notamment, de voir « dans les erreurs locales contre la norme non pas des erreurs absolues à combattre mais des manifestations de tout un bagage culturel dont il lui faut à son tour faire découvrir la richesse aux apprenants ».

Dans la dernière partie, on aborde la question de quelle littérature enseigner. Outre la nécessité de s'ajuster au rythme de lecture et d'écriture de l'étudiant bilingue, on souligne le besoin d'ajuster le choix des textes et des auteurs en fonction des intérêts des étudiants ainsi que la nécessité de décloisonner l'étude de la littérature française et de la ou des littératures nationales.

Un ouvrage où tout n'est pas que littérature...

Politique et aménagement linguistiques



C'est une véritable invitation au voyage que nous lançent les auteurs de cet ouvrage. La Belgique, la Catalogne, le Pays Basque, la Finlande, Israël, le Mexique, le Québec, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie s'offrent à nous sous un nouvel angle, celui de la politique et de l'aménagement linguistiques.

Partout dans le monde, la coexistence de plusieurs langues sur le même territoire crée le besoin de procéder à l'aménagement linguistique d'un pays. Il devient nécessaire d'intervenir politiquement dans le dossier linguistique lorsque cette coexistence se transforme en concurrence. L'intervention devient aussi nécessaire lorsque les diverses langues sont utilisées d'une manière symbolique pour faire émerger des tensions de toute autre nature, ethniques, économiques, religieuses, culturelles, politiques donc, ou lorsque, tout simplement, les locuteurs de chaque langue tiennent à conserver l'usage de leur propre langue et à l'affirmer comme langue fonctionnelle.

L'ouvrage décrit les efforts entrepris dans plusieurs pays pour traiter la langue comme une véritable ressource de nature « sociétale ». Ainsi traitée sous ses aspects politique, sociolinguistique et d'aménagement interne, une langue peut voir son utilisation interdite, tolérée ou encouragée et sa nature modifiée ou enrichie dans une direction donnée.

Les textes, de spécialistes de diverses origines, nous exposent les problèmes linguistiques vécus dans de nombreux pays ainsi que la façon dont des personnes de cultures différentes cherchent à les résoudre.

Les auteurs replacent ces interventions dans leur contexte historique, sociologique et politique qui font de chaque pays un cas particulier. Et pourtant, à travers le monde et les nations ce sont les situations d'unilinguisme qui sont l'exception, le multilinguisme de fait étant la règle générale.

L'ouvrage laisse présager l'émergence d'une nouvelle approche aux problèmes sociolinguistiques. Cette nouvelle voie est plus sociologique que linguistique en ce qui a trait au statut des langues, mais plus linguistique que sociologique en ce qui concerne l'aménagement de la langue elle-même.

C'est, quelques millénaires plus tard, un nouveau défi lancé à la Tour de Babel.

C.D.

Maurice Allais, Prix Nobel d'économie

En France, « repenser la défense du français »

Le déclin du français

La perspective du déclin du français au Canada hante le conscient et le subconscient des Canadiens francophones. Sûre d'elle-même, la France se souciait peu jusqu'ici d'un pareil phénomène en Europe. Mais comme nous en faisons état dans ces pages (entrevue avec M. B. Quemada), la « défense du français » a pris un caractère d'urgence en France aussi, à l'approche de la date fatidique de 1992, année du parachèvement de l'intégration de l'Europe.

La place future du français au Canada à l'heure du libre-échange canado-américain est-elle comparable à celle du français face à une Europe renforcée et agrandie ? Les Français font le poids chez eux, mais la présence ailleurs de leur langue se situe dans un contexte multilingue où l'anglais d'abord puis chacune des autres langues européennes occupent une place particulière. Au Canada, le maintien et la promotion du français se situe dans la perspective de l'emprise déjà bicentenaire de l'anglais sur ce continent et sa politique de multiculturalisme et de promotion des langues dites patrimoniales n'a rien de comparable à la géolinguistique européenne.

La contribution qu'a apportée au débat français M. Maurice Allais, Prix Nobel d'économie 1988, iconoclaste et non-conformiste bien connu, en publiant un long article dans le journal *Le Monde* de Paris (12 et 13 juillet 1989), n'a retenu ici l'attention que de rares commentateurs. Nous avons cru utile de résumer les propos de M. Allais et de les assortir de quelques commentaires.

Le français, un handicap ?

Alors qu'on pouvait lire dans *L'Actualité* publiée à Montréal, tout récemment encore, que le français est toujours légèrement privilégié par rapport à l'anglais et à l'allemand par les gens d'affaires européens, M. Allais constate son déclin historique tant comme langue diplomatique que comme langue seconde en usage en Europe, dans tout le bassin méditerranéen et en

Amérique latine. Il estime que le développement du français en Afrique « ne saurait compenser l'extraordinaire récession du français en Europe occidentale et en Amérique latine » et omet toute référence au Canada.

« Les défenseurs de la langue française, selon le Nobel français, n'ont pas une conscience claire de la situation actuelle et de ce qu'il conviendrait de faire ». Il croit que c'est une « erreur » que de vouloir promouvoir l'usage du français en la simplifiant ou en la modernisant. « La première condition de sa survie est de lui conserver sa complexité et ses subtilités », écrit-il. Quant à lui, le français a bien son génie propre, mais comme toute autre langue d'ailleurs. En fait, ce sont bien plus les circonstances économiques ou politiques qui conditionnent l'hégémonie d'une langue que son génie particulier.

Il tire un parallèle entre la recommandation : « Publiez en français : si vos travaux sont bons, ils seront lus » du professeur Pomerleau devant un auditoire de chercheurs francophones à Montréal et le commentaire que fit le célèbre économiste Paul Samuelson à son égard : « Si les premiers travaux d'Allais avaient paru en anglais, les théories économiques d'une génération auraient pris une autre orientation ».

Après avoir revu l'affaire du nouvel unilinguisme anglais des bulletins de l'Institut Pasteur, il conclut que si atterrante qu'elle puisse paraître, la décision de l'Institut correspond « à une réalité indiscutable, valable pour toutes les disciplines... sur le plan scientifique, publier en français est incontestablement un lourd handicap ».

La solution : publier en anglais

Maurice Allais propose, pour accorder à la production scientifique française sa place au soleil, que la France se dote de revues scientifiques et de maisons d'édition publiant en langue anglaise, tout comme l'ont déjà fait les pays scandinaves et les Pays-Bas. « Que la France subventionne la traduction en anglais des meilleurs ouvrages publiés

en français. » Que les revues françaises acceptent, contrairement à leurs politiques actuelles, de publier des articles qui ont déjà paru ailleurs ou le seront en même temps dans des revues de langue anglaise. Enfin, « pour ne pas pénaliser les francophones, écrit-il, il convient de doubler ces publications (en anglais) par des publications en langue française... Voilà le prix à payer pour défendre la langue française tout en sauvegardant la pensée française ». Et voilà que le penseur redécouvre, un peu après nous, les vertus... du bilinguisme.

Tout ceci, selon Keith Spicer (*The Citizen*, 13 juillet), sera en mesure de donner des « apoplexies » à l'Académie française et aux nombreux comités et conseils chargés de promouvoir la langue française, qui n'ont jamais cru que cette promotion puisse se faire autrement qu'en français.

Quant à Michel Roy (Édimédia, 15 juillet), il convient qu'il faut distinguer « entre la pensée et la langue dans laquelle s'exprime celle-ci ». « (Une) distinction capitale, écrit-il, pour comprendre que la langue française, à laquelle le Québec multiplie les preuves de son attachement, n'est pas le seul vecteur de cette pensée, il s'en faut ». « Car à trop vouloir défendre la forme (la langue) dans laquelle sont transmises la pensée française, les découvertes et les hypothèses françaises dans tous les secteurs du savoir, on finit par faire échec à la diffusion de la pensée française elle-même ».

« Publish or perish »

Le Canada et le Québec, on en a vu un autre exemple récent lors du dernier Sommet de la francophonie, cherchent par divers moyens à créer et à sauvegarder un espace scientifique de langue française. Les revues *Sciences de l'eau*, *Médecine Science* (toutes deux de langue française), et la dernière-née, celle sur l'environnement créée à Dakar l'été dernier (bilingue celle-ci), se situent dans ce cadre.





Maurice Allais

Il faut en effet distinguer, à notre avis, entre la langue de travail qui doit être très largement celle du chercheur, les publications de relative vulgarisation, ou de recherche qu'on pourrait qualifier à défaut de mieux de courante, qui doivent avoir la langue de leur clientèle et celles qui font la loi universelle par la position qu'elles occupent en recherche de pointe. Seule la troisième catégorie nous semble répondre aux impératifs que décrit le Prix Nobel d'économie français. Les deux autres doivent fournir l'oxygène nécessaire à un espace français dans le monde de la recherche et des connaissances scientifiques et techniques. C'est une distinction que M. Allais ne fait pas et qui nous semble primordiale car elle justifie pleinement les nouvelles orientations de la francophonie scientifique. Ainsi qu'il le décrit, la recherche de pointe s'adresse à un auditoire limité et hautement spécialisé. *Les Annales de*

Pasteur n'ont que 1 000 abonnés dont 35 au Canada et 8 au Québec. *Médecine Science* a 4 200 abonnés payants.

Multilinguisme, trilinguisme, bilinguisme

De façon plus générale, la sauvegarde voire la promotion du français, dans le nouveau contexte européen, ne passera pas selon Allais par le bilinguisme, ce qui créerait automatiquement les paires français-anglais, allemand-anglais, espagnol-anglais ; on connaît déjà les paires néerlandais-anglais, danois-anglais et autres solidement ancrées, présages de l'après-1992. Ce que propose Allais pour l'Europe, c'est donc le plurilinguisme et au moins le trilinguisme, dont, suppose-t-il, le français ferait automatiquement partie. Car, écrit-il, « en tout état de cause, dans chaque pays européen, le français aurait généralement de grandes chances d'être choisi comme troisième langue ».

« Le français, conclut donc M. Spicer, oublierait d'être la langue seconde pour se contenter d'une honorable troisième place. » Pour y arriver, Maurice Allais propose une réforme de l'enseignement supérieur à l'échelle de l'Europe. Un tiers des cours dans chaque discipline seraient dans une autre langue de la communauté et chaque étudiant aurait à suivre des cours, en sus de ceux dans sa propre langue, dans deux autres langues de la communauté. Cela exigerait des obligations réciproques de la part des membres de la communauté et donc un traité qui, par ailleurs, comprendrait d'autres dispositions « destinées à favoriser la réalisation d'une communauté culturelle européenne » : recherche scientifique, publications scientifiques et littéraires, bourses et stages, etc.

Quoique la problématique canadienne soit toute autre, notre politique de multiculturalisme invite certains des nôtres au bilinguisme, nous ne pouvons par ailleurs rester indifférents au débat ni aux mesures qu'on prendra afin de sauvegarder le français dans son berceau même : l'hexagone. J.C

« Le Premier ministre du Sri Lanka, un pays fort du Commonwealth, annonçait en octobre 1989 à son Parlement son intention de créer un organisme du genre de notre Commissariat aux langues officielles, afin de donner une base plus stable aux rapports entre les deux langues nationales. »

La France se prépare à l'assaut présumé de l'anglais en Europe communautaire

Entrevue avec Bernard Quemada, vice-président du Conseil supérieur de la langue française.

Le 31 mai 1989, le premier ministre Rocard remplaçait le Comité consultatif et le Commissariat général de la langue française par un Conseil supérieur de la langue française. Le conseil, sous la présidence du Premier ministre, comprend des membres de divers milieux et pays, nommés en juin dernier. La romancière québécoise Anne Hébert en fait partie, tout comme Bernard Pivot (Apostrophes) et Jean-Luc Godard (À bout de souffle).

Langue et Société a rencontré le vice-président du conseil, M. Bernard Quemada, de passage à Ottawa le 7 septembre dernier :

— *Langue et Société : Quel est le rôle du Conseil supérieur de la langue française ?*

— **Bernard Quemada :** Il s'agit d'un dispositif nouveau placé sous l'autorité du premier ministre. D'abord, il a la charge de promouvoir la langue française, en faisant des propositions et en orientant toutes les actions linguistiques que le gouvernement français entend développer. Ensuite, il doit assurer la coordination de l'action des administrations chargées ou susceptibles d'intervenir sur la langue ; ainsi le ministère de l'Éducation, parmi d'autres, est chargé de la langue, mais d'autres administrations sont susceptibles d'intervenir, le ministère des Armées ou le ministère du Commerce extérieur, par exemple.

— *Est-ce un changement de cap ?*

— Non, c'est un renforcement d'un dispositif qui a été jugé jusqu'à présent trop inefficace. Mais le pouvoir politique entend en même temps lui donner plus de mandats encore pour agir et ensuite lui donner plus de moyens.

Le dispositif pourra faire plus que ce qu'il avait envisagé dans son ancienne structure. Au lieu de s'occuper seulement de terminologie et de néologie, aujourd'hui, par exemple, il s'intéresse à la réforme de l'orthographe. Mais il s'occupera aussi de la qualité de la langue, de la diffusion dans les médias, de la présence ou de la non-présence du français dans le discours scientifique. Voilà l'étendue des problèmes.

— *Quelles sont les grandes priorités ?*

— Les priorités s'inscrivent dans trois grands axes. Le premier est celui de la valorisation, de la réévaluation de la langue : une action sur l'image, et même une espèce d'accréditation aussi de l'idée que l'on peut agir sur la langue. Car beaucoup de Français pensent qu'on ne peut que conserver la langue et non pas essayer de la promouvoir à proprement parler.

Le deuxième axe est celui du développement de la langue. Il est évident que le français doit être modernisé. Il faut avoir une grande action en matière de néologie scientifique et technique, une grande action en matière de néologie de la langue générale, une grande action en matière de fonctionnalisation du français. Par exemple, notre orthographe est perturbante à bien des égards, on doit donc essayer de la nettoyer un peu pour la faire briller de plus d'éclats.

Enfin, le troisième axe est la diffusion. Celle-ci se fait par plusieurs moyens, mais d'abord par l'enseignement. D'ailleurs, il faut que nous réexaminions l'enseignement du français, langue maternelle et étrangère. Cet enseignement doit être non seulement quantitativement meilleur mais aussi qualitativement meilleur. Et c'est là où on retrouve alors des hypothèses nouvelles. On va enseigner dans le monde, mais le monde c'est quoi ? C'est pour nous d'abord deux communautés, la communauté francophone et la

communauté européenne. Il faut alors poser le problème de quel français enseigner et comment l'enseigner.

— *Avez-vous un sentiment d'urgence pour le français en France ?*

— Tout à fait, car l'Europe va sanctionner la survie du français à son échelle immédiate. Si vraiment (après 1992) il y a un raz de marée de l'anglais, il y aura un unilinguisme dans les échanges gestionnaires, administratifs et politiques. On peut même imaginer qu'avec l'échange des enseignants et des diplômés, tous les cours importants se fassent dans 30 ans en anglais, en France, dans les domaines les plus recherchés. Ce qui n'est pas concevable pour nous.

— *Voyez-vous des analogies entre la situation canadienne et la situation française ?*

— Au niveau communauté, votre problème est simplement bilingue. Le nôtre est multilingue. Si nous ne voulons pas perdre le capital culturel que représentent ces cultures et langues — langues et cultures ça marche ensemble — nous sommes obligés de plaider la sauvegarde, la défense de toutes ces langues. Et c'est pour ça qu'à mon avis, il y a peut-être au Canada-Québec des laboratoires en minuscule, si vous voulez, particuliers.

— *Vous avez un membre canadien au Conseil supérieur ?*

— Pour ce qui est des non-Français, nous avons le cinéaste Jean-Luc Godard pour la Suisse et un grammairien pour la Belgique, André Goosse. Nous voulions des artistes en langue française plutôt que des techniciens ou des experts, pour valoriser peut-être l'apport de cultures ou des reflets des cultures sœurs, et c'est pour ça qu'on a voulu prendre Tahar Ben Jelloun (un Maghrébin) et Anne Hébert. J.C.

La parole est aux organisations bénévoles nationales

Peter Cowan*

Travail bénévole productif et politique linguistique impartiale vont de pair...

Andrew Cohen, le président de la Coalition des organisations bénévoles nationales, affirme que les associations qu'il représente doivent concentrer toutes les énergies et les ressources dont elles disposent sur la réalisation de leurs objectifs plutôt que sur leurs débats linguistiques internes.

Les membres de la Coalition ont d'ailleurs formulé une politique linguistique générale stipulant que les organisations bénévoles nationales doivent refléter la dualité linguistique du pays et, partant, permettre aux Canadiens de communiquer avec elles dans la langue officielle de leur choix. Entrée en vigueur il y a deux ans, la politique laisse à chaque association le soin de déterminer par quels moyens atteindre cet objectif.

Une question qui va de soi...

Andrew Cohen se dit également d'avis que les principales organisations bénévoles nationales admettent sans difficulté qu'une politique linguistique impartiale est essentielle à une solide efficacité organisationnelle. « Nos organisations ne peuvent se permettre de consacrer toutes leurs réunions à débattre du procès-verbal de la dernière réunion qu'on a omis de rédiger dans les deux langues. »

Reconnaissant que les besoins varient d'une association à l'autre, M. Cohen affirme néanmoins que certaines normes minimales doivent être respectées. Ainsi, les gens qui téléphonent au siège social d'une organisation nationale doivent pouvoir s'adresser à leur interlocuteur aussi bien en français qu'en anglais.

*Établi à Ottawa, Peter Cowan est expert-conseil en relations médiatiques. En sa qualité de journaliste, il s'intéresse à la question du bilinguisme depuis le début des années 60.

« Celui ou celle qui reçoit l'appel doit à tout le moins pouvoir déterminer quelle langue utilise son interlocuteur et transmettre l'appel à une personne en mesure de lui répondre. Il serait exagéré de demander à tous les employés d'être bilingues. Mais les gens qui nous joignent au téléphone doivent par contre être assurés d'avoir composé le bon numéro... »

Aux yeux de la Coalition, la langue est une question qui va de soi. Et si chaque association membre établit ses propres relations avec le gouvernement, c'est à la Coalition qu'il revient de traiter les dossiers touchant l'ensemble du secteur bénévole, tel celui de la fiscalité.

L'aspect économique

La Coalition regroupe 150 organisations bénévoles qui, avec leurs filiales, représentent près de 70 p. 100 des organismes bénévoles du pays. Les retombées économiques ne se chiffrent pas seulement en terme des millions d'heures de bénévolat qu'accomplissent les Canadiens qui consacrent leur temps et leur savoir-faire aux causes de leur choix. Expert-conseil établi à Ottawa et bénévole lui-même, Andrew Cohen affirme que les plus récentes données indiquent que le flux monétaire des organisations bénévoles nationales est d'environ six milliards de dollars par année — cela sans compter l'apport des universités et des hôpitaux, également admissibles au statut d'œuvres de charité —, une somme qui sert à couvrir toutes les dépenses, y compris les fournitures de bureau et les frais d'appels téléphoniques.

Toujours de l'avis de son président, la Coalition s'est dotée d'une politique linguistique qui tient compte du développement et des ressources financières de chaque organisation. Il tient par ailleurs à souligner que la politique fédérale est à cet égard très bien rodée. Mais il affirme dans un même souffle qu'elle peut se révéler coûteuse et,

partant, « ne pouvoir s'appliquer à toutes les organisations ». Il est par conséquent fondamental de munir toute organisation d'envergure nationale des services linguistiques essentiels à son fonctionnement.

Une attitude philosophique

Un objectif qui ne devrait poser aucun problème puisque les organisations bénévoles nationales suivent l'évolution de la réalité canadienne depuis la fin du siècle dernier. « Nos bénévoles, soutient Andrew Cohen, sont en constante relation avec la population et connaissent les problèmes des communautés culturelles et linguistiques. Ils ont développé une attitude philosophique qui leur procure une bonne longueur d'avance sur la plupart des Canadiens. »

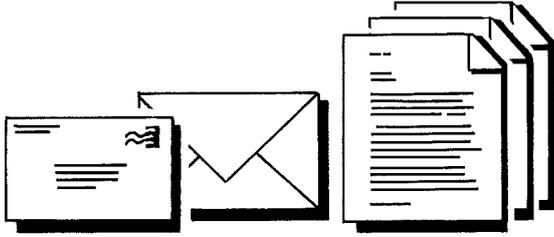
Plus concrètement, Andrew Cohen fonde aussi quelques espoirs sur la mise au point d'une « technologie de pointe » qui contribuera dans l'avenir à réduire certains coûts de traduction.

Mais il compte également sur l'accalmie du climat politique pour voir les débats diminuer progressivement d'intensité dans les organisations de la Coalition.

D'après Andrew Cohen, les membres du conseil d'administration de la Coalition sont généralement des « leaders d'opinion », et à ce titre s'intéressent à divers dossiers d'actualité dont au premier chef celui du lac Meech. « Les débats sur l'avenir du pays, qui s'articulent autour des notions de biculturalisme et de bilinguisme, ne sont pas sans effet sur l'attitude des Canadiens à l'égard des langues officielles. Et compte tenu de la surenchère entourant l'Accord du lac Meech, il est plus que souhaitable, du point de vue d'un administrateur, que la tension s'atténue le plus vite possible. »

L'Accord du lac Meech compte naturellement ses partisans et ses détracteurs, de dire Andrew Cohen, qui expriment leurs positions en toute honnêteté. Mais le débat est particulièrement émotif et les émotions, on le sait, ne se « gèrent » pas aisément. Par conséquent, il peut être difficile pour les associations « d'adopter une orientation qui sera perçue comme représentative, notamment si certains de ses membres s'y opposent ».

En fait, quel que soit l'engagement de certains dirigeants des organisations bénévoles dans le débat constitutionnel, la politique linguistique de la Coalition témoigne de la volonté de ses associations de refléter la dualité linguistique canadienne. ■

Le courrier

Le lac Meech: un mauvais accord

Le numéro 29 de *Langue et Société*, dont l'éditorial et de nombreux articles portaient sur l'Accord du lac Meech, de même que l'invitation lancée par l'article intitulé « C'est en se parlant qu'on se comprend », m'ont finalement convaincu de vous adresser les quelques réflexions suivantes. J'exposerai brièvement les raisons qui me font croire que l'Accord est tout aussi mauvais pour le Québec que pour le reste du pays.

Lorsque les dirigeants politiques ont reconnu au Québec le statut de « société distincte », ils n'ont pas précisé, dans le texte de l'Accord, quels éléments distincts ils reconnaissaient ainsi. Autrement dit, ils ont confié à la Cour suprême du Canada l'entière responsabilité de définir le Québec, non seulement sur le plan juridique, ce qui est normal, mais aussi sur le plan politique, ce qui relève au contraire des dirigeants politiques. Le silence de ces derniers pourrait avoir des conséquences beaucoup plus graves qu'on ne le croit généralement. Si, par exemple, la Cour suprême décidait que l'un des traits distincts de la société québécoise est son caractère bilingue, l'abrogation de ce qui reste de la loi 101 pourrait alors se justifier. En revanche, si la Cour stipulait que l'élément distinct du Québec est son caractère essentiellement francophone, le rétablissement des articles de la loi 101 déjà abrogés se trouverait à son tour justifié. Même si aucune de ces possibilités, trop extrêmes, ne semble plausible, la marge d'incertitude que contiendrait alors la Constitution, sous prétexte d'en faciliter l'interprétation, est proprement stupéfiante.

Il ne m'appartient pas de retenir l'une ou l'autre de ces possibilités. Tout ce que je demande aux dirigeants politiques est d'écrire plus clairement. Ils se sont évidemment entendus sur le choix des mots, mais rien n'indique qu'ils se soient entendus sur les idées (s'il en existe) qu'expriment ces mots,

à tout le moins si l'on se fie aux interprétations divergentes qu'ils en donnent à la population.

Mais il y a plus grave. Les juges de la présente Cour suprême sont nommés par le gouvernement fédéral, qui doit répondre de ses choix aux députés de tout le pays. Il semblerait ainsi judicieux de laisser aux membres actuels de la Cour le soin de formuler les définitions, même si elles sont de nature politique. En vertu de l'Accord du lac Meech toutefois, une majorité des juges de la nouvelle Cour suprême seraient choisis uniquement d'après une liste préparée par les provinces autres que le Québec. N'est-il pas prévisible qu'elles soumettront les noms de candidats partageant les aspirations et les préjugés de leurs propres régions?

Sans les désigner, on peut affirmer que certaines provinces ne se sont pas particulièrement illustrées dans la défense des droits linguistiques. Il est par conséquent étonnant que ces changements majeurs concernant les nominations à la Cour suprême semblent avoir échappé à l'attention de plusieurs commentateurs et politiciens: la plupart d'entre eux paraissent avoir sauté à la conclusion des bienfaits de l'Accord pour le Québec, Robert Bourassa ayant obtenu qu'y soient consignés tous les nobles concepts qu'il chérissait. De si nobles concepts pour une seule province et des pouvoirs excessifs accordés aux autres, voilà qui forme un curieux mélange. Le risque est donc bien réel de voir la nouvelle Cour suprême définir trop souvent le Québec à l'avantage des autres provinces, et trop rarement à celui du Québec.

Même ceux qui ne se reconnaissent pas sous l'étiquette de « nationalistes québécois » ont raison d'être inquiets. L'instabilité politique, réelle ou envisagée, serait en effet néfaste pour tous.

Le texte final de l'accord fut apparemment rédigé au cours d'une nuit de discussions intenses, au cours de laquelle M. Bourassa semble avoir été seul à pouvoir définir sa propre province. Cet Accord, aussi médiocre

que bien intentionné, proclame à la face du monde que le Canada est composé d'une société distincte et, sous-entendu, de neuf autres sociétés « indistinctes ». Et nous croyons que le monde pourra comprendre de quoi nous parlons. Si c'est le cas, peut-être pourra-t-on un jour nous éclairer. D'ici là, on peut imaginer qu'à la fin de leur rencontre, nos dirigeants politiques étaient trop fatigués pour comprendre le document au bas duquel ils ont apposé leur signature, et trop orgueilleux pour l'admettre. Pour ma part, je n'hésite aucunement à leur recommander de se remettre à la tâche et d'y mettre plus d'énergie.

David H. Wood
Saint-Lambert (Québec)

L'enjeu culturel

Bien qu'âgé de seize ans, je tiens tout de même à vous faire part de mes réflexions sur la situation des langues officielles au Canada. Je ne crois pas que de nombreux jeunes partagent mon avis, mais ce que j'ai à dire me semble important.

L'avenir de la langue française au Canada me préoccupe vivement. Je crois aussi que cette belle langue et la culture francophone sont menacées quotidiennement. Les Canadiens français forment un îlot perdu dans un océan anglophone. Sans mesures de protection adéquates, les francophones sont voués à l'assimilation. Je frémis à l'idée d'un Canada où le français n'aurait plus sa place.

Il m'arrive souvent, en consultant les journaux ou en regardant la télévision, d'être informé de faits pour le moins troublants. Prenons, par exemple, l'association *English Rights Group* qui s'élève contre la prestation de services en français en Ontario. On peut difficilement concevoir le bien-fondé d'une association vouée à la défense des droits des anglophones dans un pays où ceux-ci sont majoritaires. Ces gens ne comprennent-ils pas que les cultures américaine et canadienne anglaise ne disparaîtront jamais? Les francophones ont de bonnes raisons de vouloir protéger leur culture: c'est une question de survie. Récemment, j'ai lu dans un journal une lettre où il était question de l'Accord du lac Meech. L'auteur prétendait que considérer le Québec comme une société distincte était une insulte aux anglophones. D'autres lettres soulevaient des questions du même genre: « Pourquoi le Québec devrait-il être déclaré supérieur? » ou

⇨

« N'est-il pas contraire à la Constitution de laisser entendre qu'une province est supérieure à une autre ? » J'ai peine à croire que les Canadiens puissent afficher une telle ignorance à l'égard des faits et manifester une telle indifférence. Quand comprendra-t-on enfin que la culture même des francophones est en jeu ?

On se demandera sans doute ce qui pousse un adolescent anglophone issu de la classe moyenne à écrire sur un sujet qui, somme toute, ne le touche guère. Eh bien, disons simplement qu'à titre de Canadien, l'avenir de mon pays me tient à cœur. Avec tout ce qui se passe dans le monde — famine, pauvreté, réchauffement planétaire, déchets nucléaires, crimes et pollution à outrance —, on penserait qu'un problème aussi simple que le respect des droits de la minorité francophone au Canada aurait été réglé depuis belle lurette. Hélas ! C'est une grave erreur de le croire !

Troy Davidson
West Hill (Ontario)

La langue d'origine

J'apprécie beaucoup la formule bilingue de *Langue et Société*. Néanmoins, il me paraît important d'informer à l'occasion le lecteur de la langue d'origine d'un article.

À ce propos, j'ai été consterné de ne trouver nulle part mention de la langue utilisée lors des entretiens parus dans *Langue et Société*. Ainsi, dans la livraison Hiver 1989, le lecteur n'a aucun moyen de savoir si les entrevues avec le premier ministre Brian Mulroney et Antonine Maillet se sont déroulées en français ou en anglais.

À l'avenir, je vous saurais gré d'indiquer dans quelle langue se sont déroulées vos entrevues.

Chris Denholm
Toronto (Ontario)

Serait-il possible à *Langue et Société* de faire la distinction entre les textes publiés en version originale et les textes traduits ?

Cette mesure permettrait à vos lecteurs désireux d'établir certaines nuances, et à l'occasion certains faits, de se référer au texte original.

Richard J. Joy
Ottawa (Ontario)

N.D.L.R. : Merci. Dans la mesure du possible, nous tenterons de donner suite à votre suggestion.

Nouveau-Brunswick

Notre association de quartier, qui regroupe 12 personnes, a lu avec intérêt la récente série d'articles parue dans le *Telegraph-Journal* traitant de l'histoire du bilinguisme au Nouveau-Brunswick.

Dans l'ensemble, et malgré certaines réserves, nous croyons qu'il s'agissait d'un dossier bien équilibré.

Nous avons par contre remarqué que vous citiez à l'appui de vos analyses et de vos conclusions plusieurs représentants de Radio-Canada, de l'Université de Moncton, etc. Ces derniers toutefois, surtout des francophones, témoignaient avant tout de l'attitude des Acadiens.

Vous écrivez également : « Il existe un courant d'amertume parmi les anglophones. Certaines observations suggéreraient cependant d'autres hypothèses. L'une d'elles est le soutien constant qu'ont accordé depuis 20 ans les anglophones à des partis politiques qui appuyaient la politique linguistique provinciale. » Cette remarque n'est vraie que dans la mesure où deux partis seulement, le Parti libéral et le Parti conservateur, partageaient la même politique linguistique, et qu'il n'existait aucun autre choix. Depuis l'entrée en scène du parti Confederation of Regions (CoR), la situation a changé. Il est de notoriété publique que ce parti recueille aujourd'hui dans toute la province un vaste appui qui va croissant. De toute évidence, beaucoup des supporters des vieux partis, y voyant une solution de rechange, se sont joints à la nouvelle formation et tout indique qu'ils constitueront une force certaine aux prochaines élections provinciales.

Autre fait révélateur que souligne le reportage : le taux étonnant de 14 p. 100 d'enfants anglophones inscrits à des écoles d'immersion française. Ce qui soulève d'autres questions que vous avez omis de poser : Dans quelle mesure, en nombre et en pourcentage, les étudiants francophones du Québec fréquentent-ils des écoles d'immersion anglaise ? Quel rôle le Commissaire aux langues officielles joue-t-il au Québec relativement aux cours d'immersion pour les élèves francophones et autres ? Combien dépense-t-on chaque année à cette fin ?

Comme nous l'avons indiqué, nous avons trouvé vos articles fort intéressants et instructifs. Nous avons donc hâte de lire vos réponses à nos questions.

C.J. Farrell
Riverview (Nouveau-Brunswick)

Statistiques

J'aimerais recevoir un exemplaire de l'ouvrage intitulé « Maintien de l'acquis en langue seconde » ainsi que de la bibliographie annotée, en anglais, qui sont mentionnés à la page 27 du numéro d'automne 1989 de *Langue et Société*.

À la page 27 de la revue *Langue et Société* (numéro d'hiver 1989), on peut lire que la fonction publique du Nouveau-Brunswick compte 32,7 p. 100 de francophones, ce qui reflète assez fidèlement leur poids démographique. En 1988, Statistique Canada chiffrait à 23 p. 100 la population francophone du Nouveau-Brunswick. D'où proviennent, moins d'un an plus tard, ces 10 p. 100 additionnels de francophones ? Je sais pertinemment que des francophones ont été et seront encore recrutés dans d'autres pays francophones, comme l'Europe et l'Afrique, pour pourvoir à des postes au sein des administrations provinciales et fédérale, dans toutes les régions du Canada. Je vous saurais gré de me fournir plus de précisions et de me faire connaître vos vues à ce sujet.

Helen Busch
Powassan (Ontario)

N.D.L.R. : D'après Statistique Canada, les francophones formaient 33 p. 100 de la population du Nouveau-Brunswick lors du recensement de 1986.

Dialoguer pour bâtir

C'est avec grand plaisir que j'ai lu le dossier spécial de *Langue et Société*. J'enseigne présentement l'anglais langue seconde à la Commission de la fonction publique et j'aimerais pouvoir reproduire des extraits de certains articles à l'intention des cadres supérieurs inscrits à nos cours. Je suis toujours à la recherche de textes bien écrits sur des sujets d'intérêt pour les exercices de lecture à voix haute, les dictées et les périodes d'échanges.

J'ai eu l'occasion d'assister récemment aux allocutions des trois Commissaires présentées au Palais des congrès, et j'ai acquis la conviction qu'un dialogue continu sur le bilinguisme ne peut que nous renforcer comme société, comme pays et comme gouvernement.

Fran Schiller
Division de l'élaboration du programme anglais
Commission de la fonction publique du Canada
Hull (Québec)